ANALYSE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC 1984

86-01788/

Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1984

La reproduction du texte, en tout ou en partie, est autorisée à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal — 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-10198-7
ISSN 0317-5901

Cette publication a été imprimée en 1 200 exemplaires sur les presses de l'OCQ.

Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1984

SERVICE
RECHERCHE &
ORGANISATION

JUIN 1985

Avant-propos

L'Office de la construction du Québec présente son analyse annuelle de l'industrie québécoise de la construction pour l'année 1984. Cette analyse vise à renseigner ceux qui s'intéressent au milieu de la construction.

En vertu des divers mandats qui lui ont été confiés, l'OCQ possède des informations uniques touchant les salariés et les employeurs oeuvrant sur les chantiers de construction. L'analyse de ces informations nous permet d'en tracer un portrait précis. De même, les données contenues dans ce document posent un diagnostic sur l'état général de l'industrie de la construction au Québec et dans chacune des régions.

Le premier chapitre présente les principaux indicateurs économiques de l'industrie ainsi que les faits saillants survenus au cours de l'année 1984 en matière de relations du travail. En termes d'activité de construction, l'année 1984 marque le début d'une nouvelle phase d'expansion alors que le nombre d'heures travaillées sur les chantiers augmente de 9 % pour se situer à 73,7 millions grâce surtout à la vigueur de la construction commerciale et industrielle ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux. L'année 1985 devrait s'inscrire dans cette phase d'expansion en enregistrant une croissance de l'ordre de 11 %. Dans les relations du travail, le fait saillant est le prolongement du décret de la construction par le gouvernement pour deux ans.

Le deuxième chapitre présente les principales caractéristiques des employeurs et décrit leur évolution. En 1984, 13 400 d'entre eux ont oeuvré sur les chantiers de construction, soit environ le même nombre que l'année précédente. Sur la base de la hausse de l'activité, il en résulte une augmentation du chiffre d'affaires moyen des entrepreneurs de construction en 1984.

Le troisième chapitre est consacré aux salariés oeuvrant sur les chantiers de construction, plus spécifiquement ceux assujettis au décret de la construction. On constate que leur nombre s'établit en 1984 à 75 900 en hausse de 2,5 %. Il s'agit de la première augmentation du nombre de salariés oeuvrant sur les chantiers de construction depuis 1975. Celle-ci se répercute davantage chez les apprentis dont le nombre augmente de 17 %. Parallèlement, cette entrée de nouveaux travailleurs stoppe le vieillissement de la main-d'oeuvre observé depuis quelques années, l'âge moyen se maintenant à 39,3 ans. Soulignons également que la durée moyenne de travail augmente de 6 % pour se situer à 971 heures en 1984.

Les quatre annexes qui complètent ce document fournissent, non seulement certaines définitions nécessaires à la précision du document, mais aussi près de quarante (40) tableaux statistiques complémentaires à ceux inclus dans le texte.

Cette analyse a été réalisée par la Section recherche du Service recherche et organisation. Josée Schryer, Bernard Matte, Sylvie Venne et Michèle Bourque ont participé, à divers niveaux, à la rédaction. Les tableaux statistiques ont été compilés par Louise C. Rodier. Le secrétariat a été assumé par Danielle Dubé, Linda Hébert et Mychèle Ouimet. La coordination du document a été sous la responsabilité de Louise Charette.

Nous espérons que cette analyse de l'industrie de la construction continuera d'être appréciée des partenaires de l'industrie. Quant aux personnes interressées à ce secteur d'activité, elles devraient y trouver tous les éléments nécessaires à une familiarisation. La Section recherche demeure disponible à ceux désirant obtenir des informations sur l'industrie québécoise de la construction. Les personnes intéressées à suivre l'activité trimestriellement sont invitées à consulter « La Revue de l'activité dans l'industrie de la construction » publiée par l'OCQ.

Jean-Luc Pilon,
Directeur
Service recherche et organisation

Table des matières

Liste des tableaux 8

Liste des graphiques 8

Bilan de l'activité de construction 9

L'économie québécoise et le secteur de la construction en 1984 11

Sommaire de l'activité de construction 12

Activite régionale 13

Perspectives 14

Les relations du travail et le contexte législatif 14

Les employeurs 17

Environnement législatif 19

Contexte du travail 19

Type et taille des entreprises 20

Statut juridique 22

Mobilité interrégionale 23

Les salariés 25

Les caractéristiques du marché de l'emploi 27

Les indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées 27

Statut professionnel des salariés de la construction 28

L'âge des salariés 29

Durée du travail 29

Le chômage saisonnier 31

Le roulement des salariés 32

Le chômage interchantier 34

Mobilité de la main-d'oeuvre 35

Mobilité interemployeur 35

Mobilité géographique 36

Salaires 36

Avantages sociaux 39

Congés annuels et jours fériés chômés 39

Régime d'assurance collective 39

Régime supplémentaire de rentes 40

Annexes 43

I Sources et définitions 45

II Tableaux statistiques 49

III Liste des 100 plus gros employeurs en 1984 selon les heures enregistrées à l'OCQ 87

IV Description des régions et sous-régions de domicile 91

Liste des tableaux

1-1 Indicateurs économiques de l'industrie de la construction, 1975-1984

1-2 Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1975-1984

1-3 Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail, 1983 / 1982 et 1984 / 1983

2-1 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre moyen de salariés, 1984

2-2 Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1984

2-3 Répartition des entreprises de construction selon la masse salariale versée, 1984

2-4 Répartition des entreprises de construction selon le statut juridique, 1984

2-5 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1984

3-1 Répartition des salariés actifs selon la région de domicile et le statut professionnel, 1984

3-2 Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1984

3-3 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1982, 1983, 1984

3-4 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1984

3-5 Répartition des heures travaillées selon le mois, 1983-1984

3-6 Mouvement des salariés de la construction, 1975-1984

3-7 Répartition des salariés actifs en 1984, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1971

3-8 Répartition des abandons en 1984 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1983

3-9 Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1984 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel

3-10 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1984

3-11 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1984

3-12 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1984

3-13 Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1984

3-14 Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1983 et 1984

3-15 Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1983 et 1984 (régime de base)

3-16 Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes, 1983 et 1984 (régime de base)

Liste des graphiques

1-1 Heures travaillées par les salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction, 1975-1984

3-1 Moyenne des heures travaillées dans l'industrie de la construction, 1975-1984

Bilan de l'activité de construction

Dans ce premier chapitre, nous ferons, tout d'abord, un rapide survol de l'évolution de l'économie québécoise en 1984 et des principaux indicateurs économiques de l'industrie de la construction. Par la suite, nous examinerons la performance de l'industrie en 1984 et ce, tant au niveau provincial qu'au niveau régional. Nous donnerons ensuite un bref aperçu des perspectives de l'industrie pour 1985. La dernière section traitera des événements relatifs au régime des relations du travail et au contexte législatif de l'industrie de la construction au Québec.

L'économie québécoise et le secteur de la construction en 1984

L'année 1984 aura été une deuxième année de reprise économique au Québec. Pour une deuxième année également, la croissance de l'économie québécoise aura été supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble du Canada. La performance impressionnante du Québec en 1984 repose essentiellement sur deux facteurs. D'une part, les exportations internationales affrétées au Québec ont bénéficié de la croissance rapide de l'économie américaine, augmentant de 15,6 % en 1984 par rapport au niveau de 1983. D'autre part, les dépenses totales d'immobilisations ont enregistré un accroissement de 11,6 % au Québec, tandis qu'au Canada l'augmentation n'a été que de 2,1 %.

Contrairement à l'année 1983, où seul le secteur de la construction résidentielle avait connu une croissance importante, en 1984 les immobilisations ont aussi bénéficié d'une augmentation de 11,5 % des investissements non résidentiels. Malgré le fait qu'une grande partie de cette hausse soit attribuable à l'achat de machinerie et d'outillage, les dépenses en construction non résidentielle ont augmenté de 3,8 %. On se rappellera que ces dépenses avaient chuté de 12 % en 1983. Pour l'ensemble des secteurs, la valeur des travaux de construction a atteint cette année, en termes réels, le plus haut niveau des quatre dernières années (Tableau 1-1).

Tableau 1-1

Indicateurs économiques de l'industrie de la construction, 1975-1984

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Valeur des travaux de construction[1]*	12 974	12 949	13 277	11 922	12 147	11 405	11 275	10 604	11 244	11 535
Valeur des contrats accordés Travaux de génie*	1 397	1 024	1 475	1 701	1 618	1 484	987	1 350	1 086	1 564
Valeur des contrats accordés dans le bâtiment non domiciliaire*	1 892	2 357	1 649	1 250	1 586	1 620	1 597	976	961	1 561
Nombre de mises en chantier de logements	54 741	68 748	57 580	43 671	41 730	29 186	29 645	23 492	40 318	41 902

* en millions de dollars constants de 1984.

1. travaux de construction exécutés par l'ensemble des secteurs économiques et non pas seulement par la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction.

Source: Canadata, compilation par l'OCQ, sauf pour les données sur la valeur des travaux de construction et sur les mises en chantier, qui proviennent respectivement des catalogues 61-205 et 64-002 de Statistique Canada.

Les contrats accordés dans les deux grands secteurs de travaux non résidentiels ont enregistré, quant à eux, des remontées spectaculaires. Les contrats accordés dans le cadre du programme québécois d'assainissement des eaux ainsi que ceux octroyés pour la construction de gazoducs ont contribué à la croissance de 44 % de la valeur des contrats accordés dans le secteur des travaux de génie. Le secteur du bâtiment non résidentiel enregistre, pour sa part, une augmentation de 62 % de la valeur des contrats accordés. Plusieurs contrats importants attribués pour la construction d'édifices à bureaux à Montréal, ainsi que divers projets institutionnels liés aux programmes de relance fédéral et provincial, ne sont pas étrangers à cette performance.

Le Québec se distingue encore une fois des autres provinces canadiennes en enregistrant une hausse des mises en chantier de l'ordre de 3,9 % alors que le reste du Canada affiche une chute de 24 %. Avec cette performance, la part du Québec dans le total canadien des mises en chantier passe à 31 % en 1984. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 1963. Il faut toutefois ajouter que cette performance est attribuable en grande partie à la continuation du programme québécois d'accession à la propriété, Corvée-Habitation. La subvention

d'intérêt accordée dans le cadre de ce programme aura permis aux acheteurs québécois de réduire sensiblement l'impact des hausses de taux d'intérêt. La majeure partie des mises en chantier de 1984 fut orientée vers le marché de type propriétaire-occupant. Par contre, la nouvelle construction de logements de type locatif est demeurée quasi stagnante. Ainsi, entre octobre 1983 et octobre 1984, le taux d'inoccupation est passé de 3,2 % à 2,5 % à Montréal et de 5,2 % à 1,9 % à Québec.

En somme, l'année 1984 peut être qualifiée de vigoureuse pour l'économie québécoise. Une ombre persiste au tableau cependant: le taux de chômage québécois se maintient à des niveaux élevés et les perspectives d'un revirement important, à court terme, sont inexistantes. Cependant, les perspectives de taux d'intérêt stables, d'inflation sous contrôle et de croissance, plus lente mais continue des investissements augurent fort bien pour l'année 1985. Le Québec devrait donc connaître une troisième année de croissance économique.

Sommaire de l'activité de construction

Pour la première fois depuis plusieurs années, on observe une augmentation importante des heures travaillées sur les chantiers de construction en 1984. La croissance de 8,5 % indique un revirement appréciable par rapport aux diminutions de 27 % en 1982 et de 9 % en 1983. Au total, 75 857 salariés ont été actifs sur les chantiers au cours de l'année. La croissance de 2,5 % du nombre de salariés actifs en 1984 est la première observée depuis 1975.

Graphique 1-1

Heures travaillées par les salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction, 1975-1984

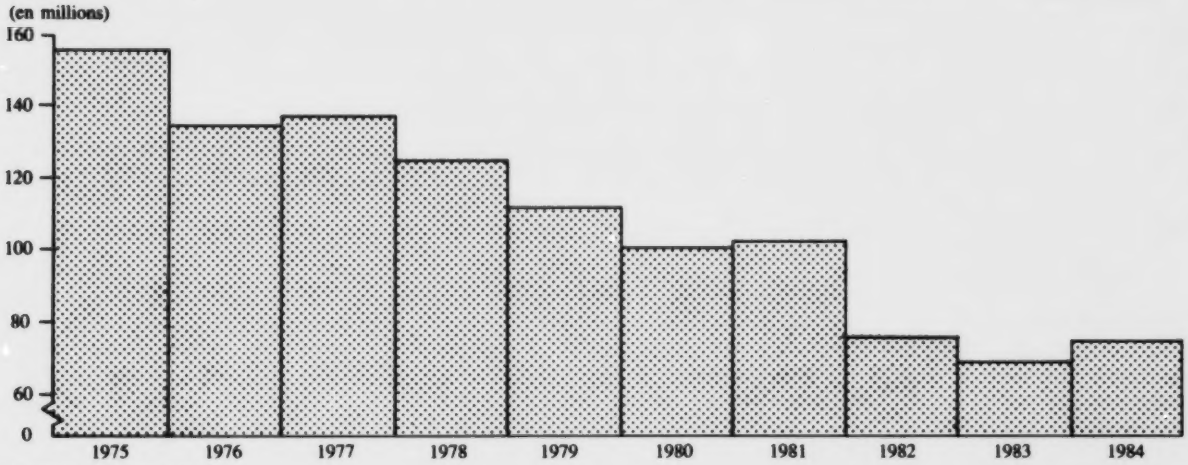

Source: OCQ, mai 1985.

L'interlude désastreux que furent les années 1982 et 1983 est maintenant chose du passé. Le graphique 1-1 illustre clairement le début d'une nouvelle phase d'expansion de l'industrie de la construction en 1984. Ceci ne veut pas dire pour autant qu'il sera possible d'atteindre les niveaux d'activité et le nombre de salariés actifs des années 70. En effet, le graphique met en évidence la tendance à la baisse de l'activité depuis 1976. Quoique la chute d'activité dramatique en 1982 et 1983 repose essentiellement sur des éléments conjoncturels, soit la dure récession de 1981 et 1982, plusieurs éléments structurels limitent les possibilités d'expansion de l'activité enregistrée sur les chantiers assujettis de l'industrie. Au Québec, comme dans la plupart des pays industrialisés, on assiste depuis déjà quelques années à une diminution de la valeur des dépenses en construction dans la valeur totale des investissements. Une part grandissante des immobilisations est attribuée à l'achat de machinerie et d'outillage. D'autre part, les changements technologiques divers, ainsi que les améliorations de la productivité, réduisent constamment les heures nécessaires à l'accomplissement de certains travaux. En dernier lieu, il convient de mentionner que divers changements législatifs ont, dans certains cas, réduit le champ d'application du décret de l'industrie.

L'évolution de deux indicateurs principaux nous permet d'expliquer l'activité enregistrée sur les chantiers de construction et d'en prévoir la direction future. Les mises en chantier nous permettent de cerner une

part importante de l'activité résidentielle. Puisque les délais de construction d'une unité de logement sont assez courts, le niveau de mises en chantier pour une année donnée explique l'activité résidentielle de l'année courante.

La valeur des contrats accordés dans les secteurs non résidentiels permet de cerner l'activité sur les chantiers du bâtiment non résidentiel et des travaux de génie. Cet indicateur est toutefois un indicateur avancé puisque les travaux associés à un contrat donné peuvent s'étaler sur plusieurs trimestres voire même plus d'une année. Donc, les contrats accordés au cours d'une année permettent de prévoir l'activité du secteur non résidentiel de l'année suivante.

Tableau 1-2

Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1975-1984

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Nombre de salariés[1]	149 679	146 557	138 518	123 867	105 128	97 319	95 244	78 360	74 037	75 857
Heures travaillées*	155,1	136,6	138,1	124,8	112,5	100,1	101,5	74,0	67,8	73,7
(Heures supplémentaires)[2]	(12,6)	(10,8)	(9,4)	(8,8)	(7,5)	(6,4)	(6,4)	(3,3)	(2,6)	(2,8)
Moyenne annuelle des heures travaillées	1 036	931	997	1 008	1 070	1 028	1 065	944	916	971
Salaire annuel moyen ($)	8 559	8 424	10 266	11 345	12 685	13 616	15 522	14 956	16 020	17 363
Masse salariale[3]* ($)	1 281	1 235	1 422	1 405	1 334	1 325	1 478	1 172	1 187	1 316

* en millions.

1. salariés régis par le décret de l'industrie de la construction et ayant travaillé au moins une heure dans l'année.
2. sont incluses dans le total des heures travaillées.
3. salaires incluant les indemnités de congés fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement. Pour 1975 et 1976, comprend également le montant forfaitaire pour compenser la hausse du coût de la vie.

Source: OCQ, mai 1985.

La reprise de l'activité en 1984 est une conséquence directe de la nouvelle phase d'expansion des travaux de construction non résidentielle. Dès la fin de 1983, la valeur des contrats accordés dans ce secteur enregistrait des augmentations importantes et cette tendance s'est accélérée en 1984. L'activité sur les chantiers résidentiels n'a contribué que modestement à la croissance des heures en 1984 puisque le niveau des mises en chantier est sensiblement le même qu'en 1983. Donc, la performance de l'activité en 1984 provient essentiellement du dynamisme du secteur non résidentiel.

Activité régionale

L'activité régionale, telle que mesurée par les heures travaillées selon les régions de travail, permet de constater qu'il existe des divergences importantes dans la performance des différentes régions. Pour l'ensemble de la province, on attribue la croissance des heures travaillées en 1984 à une reprise de l'activité sur les chantiers non résidentiels. À la lecture du tableau 1-3, l'on remarque toutefois que certaines régions semblent avoir davantage bénéficié de cette reprise. Les régions ayant affiché les plus fortes augmentations de leur activité en 1984 soit, l'Est du Québec, le Saguenay-Lac St-Jean, La Mauricie-Centre du Québec, l'Estrie, l'Outaouais et la Côte Nord, comptent un nombre important de projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1984 (Annexe II, tableau 1). De plus, les régions de l'Estrie, la Mauricie et l'Outaouais ont connu une croissance importante de leurs mises en chantier de logements en 1984 (Annexe II, tableau 2).

Tableau 1-3

Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1983/1982 et 1984/1983

(Pourcentage)

Région	1983/1982	1984/1983
Est du Québec	−2,4	+31,0
Saguenay-Lac St-Jean	−17,5	+35,2
Québec	+16,6	−5,8
Mauricie-Centre du Québec	−21,6	+38,2
Estrie	+24,7	+38,1
Montréal métropolitain	−15,7	+3,2
Sud de Montréal	+9,9	+14,8
Nord de Montréal	−1,6	+3,5
(Grand Montréal)*	(−12,8)	+(4,3)
Outaouais	+10,1	+23,7
Nord-ouest québécois	−27,4	+11,0
Baie James	−31,9	−43,3
Côte Nord	+20,7	+59,7
Ensemble du Québec	−8,9	+8,5

* compread les régions du Montréal métropolitain, du Sud de Montréal et du Nord de Montréal.

Source: OCQ, mai 1985.

Mise à part la région de la Baie James, qui continue de subir les contrecoups occasionnés par la fin des gros travaux hydro-électriques, la région de Québec est la seule à enregistrer une baisse du niveau des heures travaillées en 1984 par rapport à 1983. Cette diminution est attribuable à deux phénomènes soit, la baisse importante des mises en chantier en 1984 et la fin des travaux reliés aux activités entourant les fêtes de Jacques Cartier. Quant à la croissance sous la moyenne des heures travaillées dans les régions du Montréal métropolitain et du Nord de Montréal, elle relève surtout d'un niveau, plus faible qu'en 1983, des mises en chantier pour ces régions. Le Nord de Montréal a de plus souffert de la pénurie de projets non résidentiels importants.

Donc, pour la majorité des régions, l'année 1984 aura marqué un revirement de la tendance à la baisse des deux dernières années.

Perspectives 1985

L'année 1985 s'inscrit dans la phase d'expansion de l'industrie de la construction puisque nous prévoyons 82 millions d'heures travaillées, soit 11 % de plus qu'en 1984.

En 1985, l'activité dans le secteur non résidentiel dominera. La valeur impressionnante de contrats accordés en 1984 nous assure une croissance accélérée de l'activité de ce secteur en 1985 et ce, pour toutes les régions du Québec, à l'exception de la Baie James et de la Côte Nord.

Le secteur résidentiel cependant fera preuve de moins de dynamisme. La production de logements de type propriétaire-occupant devrait décroître sensiblement en raison de la fin du programme Corvée-Habitation. Pour sa part, le logement de type locatif progressera mais à un rythme plutôt modeste. Dans l'optique d'une stabilisation des taux d'intérêt à des niveaux de l'ordre de 11 % (taux hypothécaire 1 an), les mises en chantier se situeront autour de 36 000 unités en 1985. Cette diminution des mises en chantier de l'ordre de 15 % ne se traduira pas par une diminution équivalente de l'activité résidentielle. D'une part, plusieurs unités mises en chantier à la fin de 1984 dans le cadre de Corvée-Habitation ne seront véritablement construites que cette année. D'autre part, l'activité accrue générée par les travaux de réparation et rénovation résidentielles, compensera toute diminution de l'activité dans le secteur résidentiel neuf. Donc, pour ce secteur, nous prévoyons un niveau d'activité à peu près équivalent à celui de 1984.

En résumé, on peut s'attendre à une très bonne année 1985, grâce surtout à la croissance de l'activité dans le secteur non résidentiel.

Les relations du travail et le contexte législatif

Divers événements ont marqué l'année 1984 et ce, tant au chapitre des relations du travail que du contexte législatif.

Le vote d'adhésion syndicale, qui détermine la représentativité des associations en vertu de l'article 32 de la « Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction » s'est tenu en novembre 1983. Les résultats de ce vote ont pris effet le 1er mars 1984 et accordent 41,8 % à la FTQ. La conclusion importante est qu'aucune association n'a atteint le seuil de 50 % de représentativité lui permettant une voix prépondérante lors des négociations du décret dont l'échéance est le 1er mai 1984.

Les négociations entre l'A.E.C.Q. et les associations syndicales étant laborieuses et ne présentant pas de consensus, en particulier sur la question monétaire, le 25 avril 1984, le ministre du Travail prolongeait de quatre mois le décret de l'industrie de la construction dans le but de permettre aux associations d'en venir à une entente négociée. Devant l'échec des négociations, le gouvernement, au 1er septembre, prolonge le décret jusqu'au 30 avril 1986 en y apportant quelques modifications. Si les dates des vacances d'été et d'hiver de même que celles des jours fériés chômés sont reprécisées, la principale modification touche les taux de salaire. En effet, ceux du décret du 1er mai 1983 sont maintenus jusqu'au 1er mai 1985, alors qu'une majoration de 4,5 % est prévue.

La « Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction », telle qu'adoptée en 1968, avait pour but d'établir des règles précises de négociation pour amener une paix industrielle et assurer le développement de l'industrie. Jusqu'en 1975, les modifications avaient été nombreuses en vue de rendre cohérente et efficace la procédure de négociation face aux réalités changeantes de l'industrie.

Depuis 1976, la loi n'a subi que des modifications mineures. Face aux remises en question des fonctionnements traditionnels et aux situations perçues comme problématiques par les intervenants, le gouvernement a convoqué en août 1984 la tenue d'audiences, de la Commission permanente de l'économie et du travail, sur la « Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction ».

Toutes les associations représentatives de l'industrie, tant patronales que syndicales, de même que divers autres intervenants ont participé aux audiences et déposé des mémoires. Les principaux sujets abordés concernaient les taux de salaire et l'encadrement législatif et réglementaire. En particulier, le Règlement sur le placement de même que la loi et le règlement sur la formation et la qualification professionnelles furent soulevés dans plusieurs mémoires. Le travail au noir dans

l'industrie fut également l'objet de nombreuses présentations et discussions.

Cette consultation visait la réforme de l'actuelle réglementation dans l'industrie de la construction. Les deux points ayant fait l'unanimité sont l'élargissement du champ d'application de la loi sur les relations du travail ainsi que la création d'une instance judiciaire, sorte de tribunal de la construction.

En 1984, certaines décisions des tribunaux ont eu un impact sur le contexte législatif de l'industrie. Tout d'abord, le 25 janvier, la Cour suprême du Canada refuse d'entendre l'appel en vue de renverser le jugement de la Cour d'appel du Québec dont la décision, datée d'octobre 1983, confirmait l'assujettissement à la « Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction », des travaux reliés à la pose du revêtement extérieur préfabriqué. Également, le 1er juin 1984, la Cour d'appel du Québec confirmait les décisions d'instances inférieures quant à la validité du « Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction ». Ce jugement renversait une décision précédente de la Cour supérieure, affirmant qu'un salarié détenteur d'un certificat de qualification avant 1976 détenait des droits acquis. Le cas Larochelle, tel que connu dans l'industrie, sera entendu par la Cour suprême du Canada.

les employeurs

Ce chapitre vise à tracer le portrait des entrepreneurs en construction au Québec. Les données dont nous disposons à l'Office de la construction du Québec, traitent exclusivement des entrepreneurs ayant été actifs sur les chantiers assujettis au décret de l'industrie. L'industrie de la construction présente certaines caractéristiques qui la différencie des autres grands secteurs de l'économie. Ces caractéristiques ne sont pas sans influencer l'organisation, la taille et la nature même des entreprises de construction.

Environnement législatif

Une première caractéristique concerne le régime des relations du travail dans l'industrie. Celui-ci se distingue par l'application obligatoire, à toute l'industrie, de la convention collective négociée entre les représentants des employeurs et ceux des syndicats. L'Office de la construction du Québec voit à l'application de cette convention collective.

En outre, suite aux recommandations de la Commission Cliche, une loi de 1975 entérinait la création d'une association patronale unique, l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (A.E.C.Q.). Tous les entrepreneurs en construction doivent obligatoirement appartenir à cette association. Légalement, l'A.E.C.Q. est la seule association habilitée à négocier et à signer une convention collective avec la partie syndicale. Toutefois, les six associations traditionnelles d'employeurs de la construction soit, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux de génie, l'Association de la construction de Montréal et de Québec, la Corporation des maîtres-électriciens du Québec, la Corporation des maîtres-mécaniciens en tuyauterie du Québec et la Fédération de la construction du Québec, peuvent être représentées au conseil d'administration de l'A.E.C.Q.. De plus, ces associations traditionnelles ont continué de remplir certaines fonctions auprès de leurs membres.

En plus de la réglementation relative au régime des relations du travail, les entrepreneurs en construction sont touchés de plusieurs façons par diverses autres réglementations. Dans le domaine de la santé et de la sécurité, la « Loi sur la santé et la sécurité du travail » crée des obligations administratives au niveau de l'organisation du chantier de construction. Tous les secteurs d'activité sont touchés par cette loi, mais le secteur de la construction, de par son environnement de travail, se voit imposer un certain nombre de règles supplémentaires.

Le « Règlement sur le placement des salariés de l'industrie de la construction », en vigueur depuis 1978, veut favoriser l'emploi des vrais travailleurs de la construction. Ainsi, au moment de l'embauche d'un salarié, l'employeur doit vérifier si ce dernier détient un certificat de classification délivré par l'OCQ, chargé de l'application du règlement. De plus, l'employeur doit signifier à l'Office toute embauche et mise à pied de sorte à permettre la mise à jour du système de référence des salariés.

Un des règlements, dans le cadre de la « Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre », prévoit également certaines obligations pour l'employeur. Celui-ci doit inscrire le nombre d'heures travaillées dans le carnet d'apprentissage du salarié et respecter un ratio d'embauche compagnon / apprenti (Annexe I, section 16). De plus, la « Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction », adoptée en 1975, prévoit que tout entrepreneur désirant oeuvrer dans l'industrie devra posséder une licence. Il existe également d'autres lois affectant plus particulièrement certains types d'employeurs:

- la « Loi sur les électriciens et les installations électriques »;
- la « Loi des maîtres-électriciens »;
- la « Loi concernant les appareils sous pression »;
- la « Loi sur la sécurité dans les édifices publics », etc.

Une myriade d'autres lois ont un impact sur les entrepreneurs en construction. La présence de toute cette réglementation impose un fardeau administratif important à l'entrepreneur en construction, d'autant plus que la majorité des entreprises sont de petite taille.

Contexte de travail

L'industrie de la construction est également caractérisée par des éléments autres que législatifs: la nature du produit final, le lieu de production et les besoins en main-d'oeuvre. Contrairement à la majorité des entreprises productrices de biens, l'entrepreneur en construction doit oeuvrer dans un contexte où chaque contrat est unique. Le produit de l'industrie est très varié et ce, à l'intérieur d'un même secteur. Les travaux de construction d'un gazoduc, d'une usine d'épuration, d'un édifice à bureaux et d'une maison unifamiliale constituent autant d'exemples de chantiers en construction. De plus, l'entrepreneur en construction ne dispose pas d'une usine à l'intérieur de laquelle il effectue ses travaux. Tout comme le produit, le site change à chaque chantier. L'entrepreneur en construction se doit donc d'être mobile. Cette mobilité peut être assez limitée et n'impliquer que des déplacements à l'intérieur d'une région donnée. Cependant, pour de nombreuses entreprises, cette mobilité entraîne des déplacements dans une ou plusieurs autres régions.

La main-d'oeuvre nécessaire à l'exécution d'un contrat est en perpétuelle fluctuation sur un chantier. Non

seulement le nombre, mais le type même de salariés variera en fonction du degré d'avancement des travaux alors que certains quittent le chantier, d'autres s'y ajoutent. Afin de minimiser les délais et les coûts qui s'en suivent, l'entrepreneur doit gérer de façon efficace cette entrée et sortie continuelle de main-d'oeuvre. Lors de gros travaux impliquant un nombre important de salariés, l'aspect gestion de la main-d'oeuvre est un problème important auquel est confronté l'entrepreneur. On peut penser que le développement récent de plusieurs logiciels, permettant d'informatiser certains aspects de la gestion de chantier, contribuera à moyen et long termes à éliminer une partie des problèmes associés à la coordination des besoins en main-d'oeuvre.

À la mobilité des entrepreneurs et des salariés et à la diversité du produit, s'ajoute le caractère cyclique et saisonnier des travaux de construction. L'évolution historique de la valeur des travaux de construction (Tableau 1-1) démontre très clairement le phénomène d'instabilité relié aux projets de construction. On observe un certain nombre d'années d'activité intense suivi de quelques années où les projets sont plutôt rares. De plus, l'intensité des travaux varie considérablement selon la période de l'année. L'activité ralentit durant les mois plus froids pour reprendre au printemps et à l'été. Cette façon d'exécuter les travaux n'a que très peu varié depuis dix ans et ce, malgré le peu de contraintes à la construction en hiver.

L'entrepreneur en construction doit donc faire preuve de beaucoup de flexibilité et s'ajuster rapidement et facilement aux conséquences que peuvent entraîner des variations importantes dans la quantité de travaux à exécuter.

Type et taille des entreprises

Tout entrepreneur de construction oeuvrant au Québec doit détenir une licence délivrée par la Régie des entreprises de construction du Québec (R.E.C.Q.). Cette licence est du type entrepreneur général, entrepreneur spécialisé, entrepreneur-artisan ou propriétaire-constructeur et indique le secteur et la catégorie de travaux que l'employeur est habilité à exécuter.(1) Par le truchement de cette licence, la Régie veille à la solvabilité des entrepreneurs ainsi qu'à leur compétence administrative et technique.

Les entrepreneurs en construction qui ont à leur emploi des salariés assujettis au décret de l'industrie, se regroupent principalement dans deux grandes catégories d'entreprises. D'une part, l'entrepreneur général, qui peut superviser l'ensemble des travaux à effectuer sur un chantier donné. Il se spécialise la plupart du temps dans un secteur: secteur résidentiel, secteur du bâtiment non résidentiel ou secteur des travaux de génie. Toutefois, certains oeuvrent dans plus d'un secteur. D'autre part, l'entrepreneur spécialisé, dont le champ d'activité est plus restreint, mais qui peut travailler dans plusieurs secteurs (les entrepreneurs spécialisés en maçonnerie ou en électricité par exemple). Lorsque l'entrepreneur général obtient un contrat pour l'exécution des travaux de construction, il en confie souvent une partie aux entrepreneurs spécialisés à moins qu'il n'assume lui-même l'ensemble des travaux.

Deux autres catégories d'entrepreneurs oeuvrent dans l'industrie québécoise de la construction. L'entrepreneur-artisan est un entrepreneur spécialisé qui doit faire affaire seul, sans l'aide de salariés. Pour cette raison, il n'apparaît pas dans notre total d'employeurs. La licence de constructeur-propriétaire est, quant à elle, délivrée à toute personne qui, pour son propre compte, exécute ou fait exécuter des travaux de construction. Dans la mesure où les détenteurs de cette licence embauchent des salariés assujettis, ils figurent dans le total des employeurs de l'OCQ.

Le nombre total d'employeurs actifs sur les chantiers assujettis demeure à peu près le même en 1984 qu'en 1983 et s'élève à 13 395 (Annexe II, tableau 3). La répartition par catégorie d'employeurs reste elle aussi quasi inchangée. L'on retrouve à peu près 30 % des entrepreneurs dans la catégorie des entrepreneurs généraux tandis que près de 70 % des entrepreneurs sont spécialisés. Ces proportions ont très peu varié au cours des dernières années.

Quant à la distribution des spécialités à l'intérieur du total des entrepreneurs spécialisés, elle demeure, elle aussi, à peu près stable. Les entrepreneurs spécialisés en charpenterie-menuiserie et en électricité occupent toujours, en 1984, les deux premiers rangs et totalisent près de 25 % du total des entrepreneurs. Toutefois, on remarque depuis 1975, une diminution constante du nombre d'entrepreneurs spécialisés en peinture. Cette évolution reflète fort probablement l'utilisation plus fréquente de revêtement extérieur, autres que le bois, pour les constructions résidentielles neuves. De même, la part des propriétaires-constructeurs dans le total des employeurs est passée de 4,2 % en 1983 à 3 % en 1984.

Au niveau régional, la répartition des employeurs actifs en 1984 subit de faibles variations par rapport à 1983 sauf, dans la région de l'Outaouais où leur nombre a crû de 13 % (Annexe II, tableau 4). Les régions où l'on enregistre des baisses du nombre d'employeurs sont l'Est du Québec (−3 %) et le Saguenay-Lac St-Jean (−5 %). Cette situation ne reflète pas l'activité régionale (Tableau 1-3).

(1) une liste détaillée des secteurs, catégories et sous-catégories de travaux est reproduite en annexe I, paragraphe C.

Tableau 2-1

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de salariés, 1984

Groupe	Nombre moyen de salariés								Moyenne du nombre de salariés
	1 à 5	6 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	501 et plus	
Travaux généraux	3 198	416	262	63	27	15	6	—	5,5
Charpenterie-menuiserie	1 467	97	31	9	4	1	—	—	2,9
Électricité	1 439	135	73	26	7	1	—	1	4,1
Excavation	788	79	52	16	7	—	—	—	4,2
Tuyauterie	774	102	65	24	12	1	—	—	5,2
Maçonnerie	729	69	41	13	1	—	—	—	3,7
Peinture	641	56	17	4	1	—	—	—	3,0
Autres	2 127	259	171	49	11	4	4	—	4,7
TOTAL	11 163	1 213	712	204	70	22	10	1	4,5
En %	83,3	9,1	5,3	1,5	0,5	0,2	0,1	—	—

Source: OCQ, mai 1985.

Le tableau 2-1 permet une analyse globale de la taille des employeurs de l'industrie de la construction à partir d'un indicateur particulier, celui du nombre moyen d'employés. On remarque que 83,3 % du total des employeurs ont eu, en moyenne, 5 employés ou moins en 1984. Cette proportion est demeurée inchangée par rapport à 1983 où elle était de 84,2 %. Malgré le nombre élevé de ces petits employeurs, les heures travaillées par leurs employés ne constituent que 27 % du total en 1984. Par contre, les employeurs avec plus de cinquante (50) employés ont enregistré 23 % des heures totales et ce, malgré le fait que cette catégorie d'employeurs représente moins de 1 % du total des employeurs (Tableau 2-2).

Tableau 2-2

Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1984

Nombre de salariés	Nombre d'employeurs	Heures travaillées ('000)	Masse salariale ('000$)
1 à 5	11 163	19 824	327 027
6 à 10	1 213	11 060	190 186
11 à 25	712	15 413	269 869
26 à 50	204	10 208	187 254
51 à 100	70	6 985	131 331
101 à 200	22	4 692	92 700
201 à 500	10	4 311	92 873
501 et plus	1	1 100	24 822
TOTAL	13 395	73 596	1 316 065

Source: OCQ, mai 1985.

Un autre indicateur de la petite taille des employeurs nous est fourni par leur répartition en fonction de la masse salariale versée. Au tableau 2-3, l'on constate que 50 % des employeurs ont versé, en 1984, moins de 25 000 $ à leurs salariés assujettis au décret de la construction. La diminution observée du nombre d'employeurs versant moins de 25 000 $, et ce depuis plusieurs années, est une conséquence directe de l'inflation et n'indique pas une augmentation de la taille des employeurs.

Tableau 2-3

Répartition des entreprises de construction selon la masse salariale versée, 1984

Masse salariale versée	Nombre d'entreprises	Répartition %
Moins de 25 000 $	6 717	50,1
25 000 $ à 50 000 $	2 350	17,6
50 001 $ à 100 000 $	1 893	14,1
100 001 $ à 200 000 $	1 207	9,0
200 001 $ à 500 000 $	795	6,0
500 001 $ à 1 000 000 $	253	1,9
Plus de 1 000 000 $	180	1,3
TOTAL	13 395	100,0

Source: OCQ, mai 1985.

Les données dont nous disposons ne nous permettent pas une désagrégation des catégories d'entrepreneurs par secteur d'activité. Or, comme nous l'avons mentionné auparavant, les entrepreneurs généraux se spécialisent souvent dans un secteur donné. Les publications de Statistique Canada[1] nous permettent toutefois de compléter notre description des entrepreneurs en construction même si les données les plus récentes ne couvrent que la période allant jusqu'à 1982. C'est

(1) La liste des publications est reproduite en Annexe I, paragraphe D.

pourquoi, l'utilisation que nous pouvons en faire n'est pas d'en relever le niveau absolu mais plutôt d'en dégager les tendances et niveaux relatifs. Statistique Canada identifie trois sous-catégories d'entrepreneurs généraux, correspondant à trois secteurs d'activité: résidentiel, non résidentiel et travaux de génie.

Selon ces données, les entrepreneurs généraux en construction résidentielle représentent, en moyenne, 70 % du total des entrepreneurs généraux. On observe aussi, depuis 1981, un nombre important de ces entrepreneurs qui se déclarent spécialisés dans les travaux de rénovation et réparation. La proportion de ceux-ci dans le total des entrepreneurs généraux en construction résidentielle est passée de 15 % en 1978 à 25 % en 1982. Compte tenu de l'importance relative accrue des dépenses de rénovation et réparation dans le total des dépenses en habitation, on peut penser que cette tendance s'est poursuivie au cours des dernières années et se maintiendra dans les années à venir. La sous-catégorie des entrepreneurs généraux en construction résidentielle est non seulement celle qui compte le plus d'entreprises mais également les entreprises de plus petite taille.

Les entrepreneurs généraux en construction non résidentielle constituent la deuxième sous-catégorie identifiée par Statistique Canada. Les données indiquent une diminution de la part relative de cette sous-catégorie dans le total des entrepreneurs généraux pour la période de 1980 à 1982 (19 % à 15,5 %). Il faudra attendre la publication de statistiques plus récentes afin de déterminer si cette tendance se poursuit. Contrairement aux entrepreneurs généraux en construction résidentielle, un pourcentage plus important de ceux oeuvrant dans le secteur du bâtiment non résidentiel sont de grande taille.

La troisième sous-catégorie est constituée des entrepreneurs généraux en travaux de génie. La part relative de ce groupe dans le total des entrepreneurs généraux est passée de quelque 9 % en 1980 à près de 15 % en 1982. La diminution importante des effectifs de ce groupe au début des années '80', coincidait avec la fin des gros travaux à la Baie James. On pourrait attribuer l'augmentation de 1982 à une reprise d'activité dans certains sous-secteurs des travaux de génie tels que, la construction de gazoducs et les travaux reliés au programme d'assainissement des eaux. L'augmentation importante du nombre d'entrepreneurs de cette sous-catégorie en 1982 a eu un effet marqué sur la distribution de leurs revenus qui nous indique l'existence d'un noyau relativement stable d'entrepreneurs à revenus élevés. En période d'expansion, un certain nombre d'entrepreneurs s'ajoutent pour effectuer le surplus des contrats mais enregistrent des revenus beaucoup plus faibles.

L'on constate donc, à la lumière des données de Statistique Canada, que les entrepreneurs généraux sont loin d'être une masse homogène et se distinguent tant par le secteur d'activité dans lequel ils oeuvrent que par leur taille.

La catégorie des entrepreneurs spécialisés fait, elle aussi, l'objet d'une publication de Statistique Canada. Les données de l'organisme fédéral nous permettent de constater qu'en 1982, 70 % des entrepreneurs spécialisés oeuvraient principalement dans le secteur résidentiel, 21 % dans le secteur non résidentiel et 8 % dans celui des travaux de génie. Il existe toutefois des différences marquées de cette répartition à l'intérieur des sous-catégories d'entrepreneurs spécialisés. Par exemple, des entrepreneurs spécialisés en charpenterie, 98 % oeuvrait dans le secteur résidentiel, alors que les entrepreneurs spécialisés en armature d'acier se répartissaient comme suit: 6 % dans le secteur résidentiel, 81 % dans le bâtiment non résidentiel et 13 % dans les travaux de génie. Dans l'ensemble, les entrepreneurs spécialisés sont caractérisés par la petite taille de leur entreprise.

Statut juridique

La société incorporée constitue la forme d'organisation priviligiée par les entrepreneurs en construction. En 1984, les entreprises incorporées représentent plus de 65 % du total des employeurs et versent 90 % du total des salaires (Tableau 2-4). La proportion de sociétés incorporées est passée de 47 % en 1980 à son niveau actuel. On observe donc un mouvement important vers l'incorporation. Les données de Statistique Canada nous révèlent toutefois que l'incorporation n'est pas répandue de façon homogène chez tous les entrepreneurs. On note entre autres, une part encore très élevée de sociétés non incorporées chez les entrepreneurs généraux en construction résidentielle (43 % en 1982) tandis que cette forme d'organisation est pratiquement inexistante chez les entrepreneurs généraux en construction non résidentielle (3 % en 1982). La proportion d'entreprises non incorporées est aussi très importante chez les entrepreneurs spécialisés. Il semble donc exister un lien important entre la taille de l'entreprise et le statut juridique choisi.

Tableau 2-4

Répartition des entreprises de construction selon le statut juridique, 1984

	Entreprises		Salaires	
Statut	**Nombre**	**%**	**$ (millions)**	**%**
Propriétaire unique	1 929	14,4	38,6	2,9
Nom collectif	2 610	19,5	77,5	5,9
Société	8 762	65,4	1 185,9	90,1
Co-entreprise	24	0,2	10,3	0,8
Inconnu	70	0,5	3,8	0,3
TOTAL	13 395	100,0	1 316,1	100,0

Source: OCQ, mai 1985.

La co-entreprise regroupe de façon générale de grandes entreprises puisque les salaires versés y sont beaucoup plus élevés que ne le suggère leur importance numérique. Ce type d'organisation résulte de l'union des ressources de deux ou plusieurs entreprises afin de réaliser un projet de grande envergure.

Mobilité interrégionale

Nous avons précédemment mentionné que la diversité des sites de construction nécessite une certaine mobilité de la part des employeurs. Le tableau 2-5 confirme cette affirmation puisque 23 % des employeurs ont été actifs à l'extérieur de leur région de domicile. De plus, il est certain que les employeurs actifs dans leur région exclusivement ont eu à se déplacer sur plus d'un chantier.

On observe toutefois en 1984 une diminution importante des employeurs ayant oeuvré à l'extérieur de leur région; cette proportion était de 30 % en 1983. La reprise de l'activité dans la majorité des régions en 1984 peut expliquer cette diminution. En effet, on peut penser que l'augmentation du nombre de chantiers, conjuguée à un nombre d'employeurs équivalent à celui de 1983, aura permis à ceux-ci d'oeuvrer en plus grand nombre dans leur région exclusivement.

Tableau 2-5

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1984

Groupe	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Travaux généraux	2 969	647	90	92	127	27	35	3 987
Charpenterie-menuiserie	1 327	197	15	4	51	7	8	1 609
Électricité	1 366	231	25	19	32	4	5	1 682
Excavation	694	154	20	14	45	5	10	942
Tuyauterie	755	150	16	19	26	4	8	978
Maçonnerie	688	123	11	3	21	1	6	853
Peinture	582	102	5	8	17	1	4	719
Autres	1 964	417	47	63	85	22	27	2 625
TOTAL	10 345	2 021	229	222	404	71	103	13 395

Source: OCQ, mai 1985.

La mobilité selon la catégorie d'employeurs a très peu varié en 1984 par rapport à 1983. Les entrepreneurs généraux demeurent la catégorie la plus mobile tandis que les entrepreneurs spécialisés le sont beaucoup moins. De façon générale, on observe une plus grande mobilité chez les entreprises de plus grande taille. Cette mobilité touche particulièrement ceux oeuvrant dans les secteurs non résidentiels. La mobilité des entreprises fluctue de façon importante selon la région de domicile (Annexe II, tableau 5). La proportion des employeurs oeuvrant à l'extérieur de leur région varie entre 42 %, pour les employeurs de la Côte Nord, et 19 %, pour ceux de l'Est du Québec et de l'Outaouais.

les salariés

Ce troisième chapitre présente les principales caractéristiques de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction au Québec c'est-à-dire des salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction. Les divers indicateurs d'activité, la répartition des salariés selon le statut professionnel, la durée de l'emploi, la mobilité de la main-d'oeuvre, les salaires et les avantages sociaux seront tour à tour étudiés.

Les caractéristiques du marché de l'emploi

L'industrie de la construction se distingue des autres secteurs industriels par son important caractère cyclique et saisonnier, mais aussi par son cadre de relations du travail. Les particularités de cette industrie ont un effet inévitable sur le marché de l'emploi. Par exemple, le caractère cyclique de l'activité handicape sérieusement la permanence des emplois. Il n'est donc pas surprenant de constater un roulement très élevé de la main d'oeuvre. De plus, la nature saisonnière des travaux de construction force à l'inactivité une grande partie des salariés durant la saison hivernale. À ces deux premières caractéristiques s'ajoutent le chômage interchantier et la très grande mobilité des salariés de l'industrie. Ces phénomènes trouvent leur explication dans le fait que la contribution d'un salarié à un chantier ne constitue qu'une étape dans la réalisation globale d'un projet de construction.

En raison de ces diverses caractéristiques de l'industrie, un régime de relations du travail particulier s'est développé. Il se caractérise par l'extension juridique d'une seule convention collective pour l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec. Comme nous l'avons vu précédemment, la négociation de cette convention collective se fait entre une association patronale unique, l'A.E.C.Q., et cinq associations syndicales, représentant les salariés de l'industrie. Les cinq associations syndicales sont: la Centrale des syndicats démocratiques (C.S.D.), la Centrale des syndicats nationaux (C.S.N.), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (C.P.Q.M.C.), la Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.) et le Syndicat de la construction de la Côte Nord (S.C.N.). L'Office de la construction du Québec voit à l'application de cette convention collective. Ce régime particulier de relations du travail a une incidence importante sur le marché de l'emploi dans l'industrie de la construction.

Les indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées

Les heures travaillées par les salariés au cours d'une période donnée constituent le meilleur indicateur d'activité dans l'industrie de la construction, étant directement reliées au volume de construction réalisé au cours de cette période.

La reprise économique vigoureuse qu'a connue le Québec en 1984 s'est faite particulièrement sentir au niveau des activités de construction. En effet, l'enregistrement de 73,7 millions d'heures travaillées sur les chantiers en 1984 constitue une augmentation de près de 9 % par rapport à 1983. On se rappelle cependant que cette dernière année se distinguait par le plus bas niveau d'heures travaillées depuis que l'OCQ enregistre des statistiques. La reprise en 1984 nous a ramené tout près du niveau de 1982, en termes d'activité sur les chantiers. Cette remontée est d'autant plus intéressante qu'elle est le résultat de l'excellent comportement de l'ensemble des secteurs d'activité. Tant le secteur de la construction résidentielle que le secteur non résidentiel sont à la source de cette remontée importante des heures travaillées.

La reprise des activités de construction est également perceptible en termes d'emploi. Le nombre de salariés actifs sur les chantiers, soit ceux ayant travaillé au moins une heure dans l'industrie en 1984, a crû de près de 3 % par rapport à 1983; on compte 75 857 salariés actifs en 1984. Il s'agit de la première augmentation du nombre de salariés actifs depuis 1975. La différence entre les taux de croissance des heures travaillées (8,5 %) et du nombre de salariés actifs (2,5 %) et l'augmentation parallèle de la moyenne annuelle des heures travaillées en 1984 est une conséquence directe du règlement sur le placement dont l'objectif est d'opérer un certain contrôle sur l'offre de travail.

Sur le plan régional, on enregistre toutefois d'importantes disparités. Lorsque l'on consulte le tableau 6, en annexe II, on constate que huit des douze régions ont vu leur nombre de salariés actifs augmenter par rapport à 1983. L'Outaouais (+29 %), l'Estrie (+23 %), la Côte Nord (+20 %), le Saguenay-Lac-St-Jean (+12 %) et la Mauricie-Centre du Québec (+10 %) ont connu des augmentations largement supérieures à la moyenne provinciale. La croissance de la région de l'Est du Québec en termes de salariés actifs équivaut à la moyenne (+3 %), tandis que la région du Nord de Montréal enregistre le même nombre de salariés qu'en 1983. Seules les régions du Nord-Ouest Québécois (−2 %), de Québec (−4 %), du Sud de Montréal (−1 %) et du Montréal Métropolitain (−1 %) enregistrent une très faible diminution de leurs salariés actifs. Il est à noter cependant que le taux de représentation de chacune des régions, par rapport au total provincial des salariés actifs, s'est très peu modifié en 1984 par rapport à ce qu'il était en 1983 (Annexe II, tableau 7).

Statut professionnel des salariés de la construction

La main-d'oeuvre de l'industrie de la construction est divisée en deux grandes entités distinctes. Premièrement, on retrouve les salariés qualifiés dont le métier est règlementé par la « Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre ». Cette loi définit les modes d'admission des candidats, les règles de qualification ainsi que la juridiction respective de chacun des métiers. Le groupe des salariés qualifiés se subdivise en deux sous-groupes principaux: les compagnons et les apprentis. Les compagnons sont les seuls à détenir un certificat de qualification ou une attestation d'expérience. Les apprentis, quant à eux, possèdent un carnet d'apprentissage pour l'un des métiers du groupe des salariés qualifiés. La période d'apprentissage est également définie par la loi et varie selon le métier.* Suite à cette période d'apprentissage le salarié devient compagnon. L'autre groupe de main-d'oeuvre est celui des salariés non qualifiés. Les travailleurs de ce groupe ne détiennent ni certificat de qualification, ni carnet d'apprentissage; toutefois, l'exercice de certaines occupations leur est réservé. Ces emplois sont définis dans le « Décret relatif à l'industrie de la construction ».*

Tableau 3-1

Répartition des salariés actifs selon la région de domicile et le statut professionnel, 1984

Région	Salariés qualifiés			Salariés non qualifiés	Total	En %
	Compagnons	Apprentis	Total			
Grand Montréal[1]	23 050	5 772	28 822	10 741	39 563	52,2
Québec	8 046	1 490	9 536	3 428	12 964	17,1
Autres[2]	12 646	3 185	15 831	7 499	23 330	30,7
Ensemble du Québec	43 742	10 447	54 189	21 668	75 857	100,0
En %	57,7	13,8	71,5	28,5	100,0	—

1. comprend les régions du Montréal métropolitain, du Sud de Montréal et du Nord de Montréal.
2. comprend l'ensemble de la province sauf les régions de Montréal et Québec.

Source: OCQ, mai 1985.

En termes de salariés actifs dans l'industrie de la construction en 1984, on retrouve 71,5 % de salariés qualifiés et 28,5 % de salariés non qualifiés. Ces proportions sont relativement semblables à celles de 1983. Le groupe des salariés qualifiés se compose de plus de 80 % de compagnons et de 20 % d'apprentis. Par rapport au total des salariés actifs, les compagnons représentent 57,7 %, alors que ce pourcentage était de 59 % en 1983. Les apprentis pour leur part, ont vu leur représentation augmenter légèrement pour se situer à 13,8 % en 1984 comparativement à 12,2 % en 1983 (Tableau 3-1). En termes absolus cependant, le nombre de compagnons a augmenté de près de 2 % par rapport à ce qu'il était en 1983. Les apprentis ont enregistré la plus forte croissance des effectifs regroupant 10 447 salariés en 1984, comparativement à 8 901 en 1983, soit un taux de croissance de plus de 17 % qui confirme l'entrée de jeunes dans l'industrie.

Ces légères fluctuations de la composition de la main-d'oeuvre n'ont guère modifié l'importance relative des principaux métiers. Le tableau 3-2 nous dresse le portrait de la composition des principaux métiers selon le statut professionnel en 1984. Les six principaux métiers sont: les charpentiers-menuisiers qui représentent 28,7 % du total des salariés qualifiés, les électriciens (15,4 %), les tuyauteurs (11,8 %), les opérateurs

Tableau 3.2

Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1984

Métier	Compagnons	Apprentis	Total	Importance relative
Charpentier-menuisier	12 461	3 098	15 559	28,7 %
Électricien	6 590	1 730	8 320	15,4 %
Tuyauteur	4 856	1 552	6 408	11,8 %
Opérateur équipement lourd	3 540	277	3 817	7,0 %
Peintre	2 313	647	2 960	5,5 %
Briqueteur-maçon	2 089	618	2 707	5,0 %
Autres métiers	11 893	2 525	14 418	26,6 %
TOTAL	43 742	10 447	54 189	100,0 %

Source: OCQ, mai 1985.

* Voir annexe I, paragraphe B.

d'équipement lourd (7,0 %), les peintres (5,5 %) et les briqueteurs-maçons (5,0 %). Pour les salariés non qualifiés, les occupations de manoeuvres et de manoeuvres spécialisés représentent plus de 60 % des effectifs de ce groupe (Annexe II, tableau 37). Ce résultat est comparable aux niveaux de représentation passés.

L'âge des salariés

L'âge des salariés est un paramètre à considérer lorsque l'on analyse la situation de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction. On enregistrait depuis quelques années, un vieillissement de la population. En effet en 1978, 45 % de la main-d'oeuvre était âgée de moins de 35 ans, comparativement à 43 % en 1980; depuis 1983, ce taux s'établit à 38 %. Cette stabilisation de la distribution de l'âge des salariés s'explique par l'entrée importante des apprentis en 1984. Cette situation se répercute sur l'âge moyen des salariés: il demeure, en 1984, à 39,3 ans.

Toutefois, comme on peut s'y attendre, l'âge moyen des salariés varie selon le statut professionnel. Le tableau 38, en annexe II, nous permet de constater que 42 % des compagnons ont plus de 45 ans. Chez les salariés non qualifiés, ce pourcentage se situe à 32 % tandis que les apprentis ne compte que 3 % de leurs effectifs dans le groupe des 45 ans et plus. On retrouvetoutefois 75 % des apprentis dans le groupe des moins de 30 ans; cette proportion est de 24 % chez les salariés non qualifiés tandis qu'elle diminue systématiquement pour se situer à 10 % chez les compagnons.

Le vieillissement de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction est attribuable à trois facteurs distincts. Premièrement, l'industrie se relève à peine d'une situation conjoncturelle difficile, qui a limité de façon très importante l'entrée de jeunes travailleurs dans l'industrie. Deuxièment, toujours en raison de la situation conjoncturelle passée, le rythme des départs s'est passablement accru au cours des dernières années, principalement chez les salariés les moins expérimentés. Finalement, certaines dispositions du règlement sur le placement ont justement pour effet d'accorder une protection de travail aux salariés plus expérimentés, donc plus âgés.

Cependant, la poursuite de la phase de croissance de l'industrie, contribuant à augmenter la proportion des jeunes salariés, aurait pour effet de réduire l'âge moyen de l'ensemble des salariés de l'industrie québécoise de la construction.

Durée du travail

Le marché du travail des salariés de la construction est caractérisé, comme nous l'avons déjà souligné, par l'aspect temporaire d'une très large part des emplois. Le total des heures travaillées par un salarié durant une année est une bonne mesure de ce phénomène. Le tableau 3-3 nous présente le portrait de cette situation en 1984.

Tableau 3-3

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1982-1983-1984

Statut professionnel	Niveau d'heures						Moyenne annuelle des heures
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total	
Compagnons							
• nombre	9 144	11 354	11 633	10 606	1 005	43 742	1 049
• pourcentage	20,9 %	26,0 %	26,6 %	24,2 %	2,3 %	100,0 %	
Apprentis							
• nombre	3 437	3 289	2 197	1 453	71	10 447	828
• pourcentage	32,9 %	31,5 %	21,0 %	13,9 %	0,7 %	100,0 %	
Autres salariés							
• nombre	6 902	5 741	5 156	3 259	610	21 668	884
• pourcentage	31,9 %	26,5 %	23,8 %	15,0 %	2,8 %	100,0 %	
Total 1984							
• nombre	19 483	20 384	18 986	15 318	1 686	75 857	971
• pourcentage	25,7 %	26,9 %	25,0 %	20,2 %	2,2 %	100,0 %	
Total 1983							
• nombre	21 792	20 727	16 950	12 710	1 858	74 037	916
• pourcentage	29,4 %	28,0 %	22,9 %	17,2 %	2,5 %	100,0 %	
Total 1982							
• nombre	23 247	20 244	16 790	15 542	2 537	78 360	944
• pourcentage	29,7 %	25,8 %	21,4 %	19,8 %	3,2 %	100,0 %	

Source: OCQ, mai 1985.

Des 75 857 salariés actifs en 1984, 19 483 ont œuvré pendant moins de 500 heures sur les chantiers. Ceci représente près de 26 % des effectifs. Ce pourcentage a toutefois diminué comparativement à 1983 (29 %). Par ailleurs, 17 004 salariés, soit 22,4 % des effectifs, ont travaillé plus de 1 500 heures sur les chantiers; ce nombre correspond à une hausse de 17 % par rapport à 1983. Ainsi, un peu moins de quatre (4) salariés actifs sur cinq (5) dans la construction auront connu une période de chômage plus ou moins longue. Cette croissance du nombre de salariés travaillant de façon relativement « régulière » dans l'industrie de la construction est fonction non seulement de la bonne conjoncture économique de 1984, mais aussi de l'application du Règlement sur le placement des salariés.

L'examen de la moyenne annuelle des heures travaillées confirme le caractère temporaire de l'emploi sur les chantiers de construction. Elle s'élève à 971 heures en 1984, ce qui correspond approximativement à six mois de travail à temps plein. On constate toutefois une progression de près de 6 % de cette moyenne par rapport à 1983, et également une augmentation de 3 % par rapport à la moyenne enregistrée en 1982 (graphique 3-1).

Graphique 3-1

Moyenne des heures travaillées dans l'industrie de la construction, 1975-1984

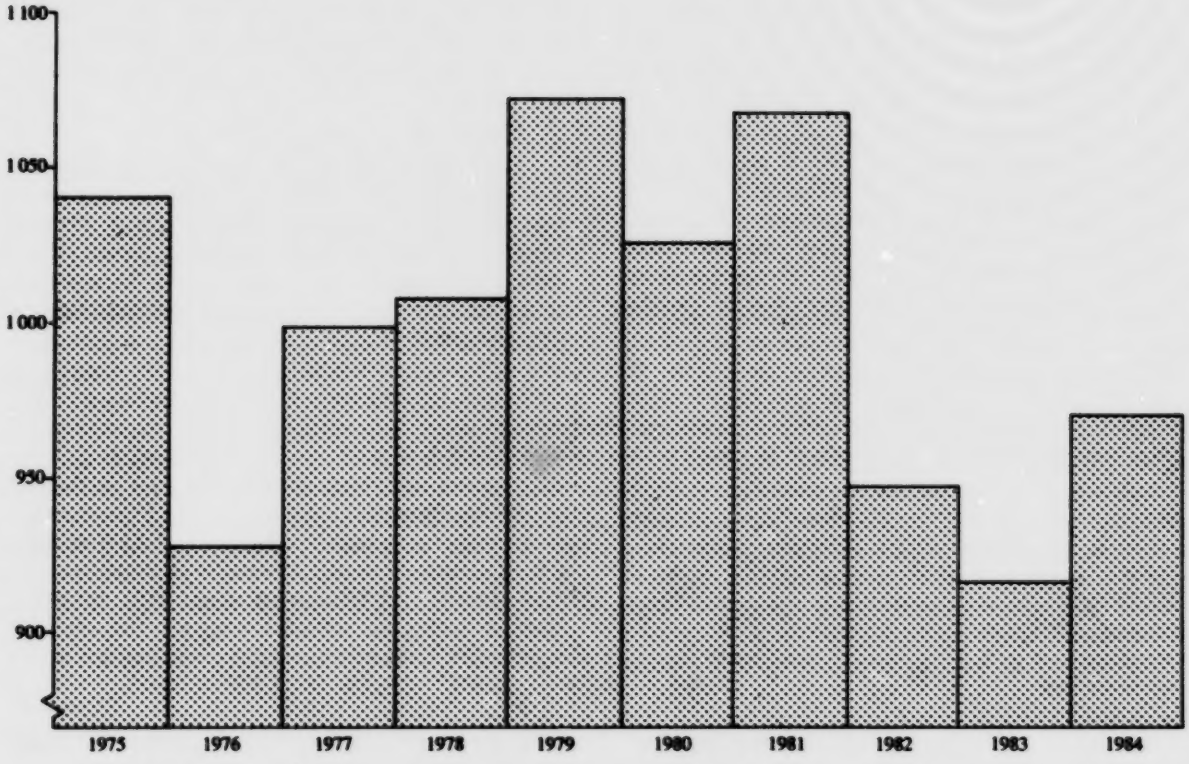

Source: OCQ, mai 1985.

Tous les groupes de salariés, qu'ils soient qualifiés ou non, enregistrent une augmentation de leur moyenne annuelle d'heures travaillées. Les compagnons demeurent néanmoins le groupe professionnel qui compte le plus d'heures travaillées avec une moyenne de 1 049 heures. On note cependant un renversement de situation en ce qui concerne les apprentis et les salariés non qualifiés. Ces derniers comptent, en 1984, une moyenne légèrement plus élevée de leurs heures travaillées que celle des apprentis: 884 heures pour les salariés non qualifiés comparativement à 828 pour les apprentis.

La moyenne des heures travaillées selon le métier n'est pas répartie de façon uniforme (Annexe II, tableau 18). Ainsi, le métier qui enregistre la plus forte moyenne d'heures travaillées, sur une base annuelle, est celui des mécaniciens d'ascenseur avec une moyenne de 1 403 heures. À l'inverse, le métier comptant la plus faible moyenne est celui des chaudronniers avec une moyenne de 766 heures.

Tableau 3-4

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1984

Nombre de mois	Nombre de salariés	Moyenne des heures travaillées	Moyenne des salaires ($)	Répartition des salariés (%)	Répartition de la masse salariale (%)
1	4 398	63,2	1 127	5,8	0,4
2	4 437	173,5	2 974	5,9	1,0
3	4 441	315,5	5 546	5,9	1,9
4	4 909	448,5	7 877	6,5	2,9
5	5 481	595,2	10 525	7,2	4,4
6	5 768	724,3	12 679	7,6	5,5
7	6 939	879,1	15 372	9,1	8,0
8	6 667	1 009,1	17 786	8,8	9,0
9	6 080	1 135,6	20 015	8,0	9,2
10	5 792	1 282,9	22 830	7,6	10,0
11	6 400	1 454,7	25 951	8,4	12,6
12	14 545	1 727,2	31 600	19,2	35,0
Total	**75 857**	**971,4**	**17 363**	**100,0**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1985.

On peut avoir une autre indication du caractère temporaire de l'emploi en examinant la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction (Tableau 3-4). Près de 40 % des salariés travaillent moins de 7 mois et totalisent seulement 16 % de la masse salariale. Par contre, les 35 % de salariés œuvrant plus de dix mois se partagent près de 60 % de la masse salariale totale.

Nous avons examiné jusqu'à présent le caractère temporaire de l'emploi sous un angle plutôt général. Afin de mieux cerner les facteurs explicatifs de cette caractéristique, nous allons maintenant étudier le chômage saisonnier, le roulement des salariés ainsi que le chômage interchantier.

Le chômage saisonnier

L'examen attentif de l'emploi et des heures travaillées selon le mois (Annexe II, tableaux 22 et 23), nous permet de tirer plusieurs conclusions en ce qui a trait à l'évolution de la demande de main-d'oeuvre au cours d'une année. Le nombre total d'heures travaillées selon le mois reflète particulièrement le caractère saisonnier de l'industrie de la construction, et plus précisément la concentration des activités au cours des périodes d'été et d'automne. On note d'ailleurs que le nombre d'heures travaillées au mois de septembre 1984 représente plus du double des heures enregistrées au cours du mois de janvier de la même année. Au cours des six mois inclus entre juin et novembre, il s'est effectué plus de 60 % de l'ensemble des heures travaillées en 1984.

Ces résultats sont valables, quel que soit le statut professionnel. En effet, autant les compagnons, les apprentis, que les salariés non qualifiés enregistrent le maximum d'heures en septembre et le minimum en janvier. Toutefois, la variabilité saisonnière, soit l'écart maximum des heures travaillées entre deux mois de la même année, change nettement selon le statut (Annexe II, tableau 23). La plus forte variation saisonnière touche les salariés non qualifiés et s'explique de façon générale, par la représentativité élevée de ce groupe de salariés dans le secteur des travaux de génie, où la saisonnalité est très élevée. Parmi les salariés qualifiés, ce sont les apprentis qui connaissent les plus fortes variations, ce qui se conçoit aisément du fait qu'ils

Tableau 3-5

Répartition des heures travaillées selon le mois, 1983-1984

Mois	1983		1984	
	Heures régulières	Heures totales	Heures régulières	Heures totales
Janvier	3,6	3,7	3,0	3,1
Février	3,5	3,7	4,0	4,1
Mars	3,9	4,0	4,7	4,8
Avril	4,7	4,9	4,2	4,4
Mai	5,3	5,5	6,0	6,1
Juin	6,3	6,5	8,0	8,2
Juillet	5,3	5,6	4,2	4,5
Août	7,0	7,3	8,1	8,5
Septembre	7,2	7,5	8,6	9,0
Octobre	7,5	7,8	7,4	7,8
Novembre	6,1	6,3	7,3	7,6
Décembre	4,9	5,1	5,4	5,6
TOTAL	**65,3**	**67,8**	**70,9**	**73,7**
En %	96,3	100,0	96,2	100,0

Source: OCQ, mai 1985.

soient moins souvent embauchés que les compagnons sur une base permanente.

Sur le plan régional, on perçoit une moins grande variabilité de l'emploi dans les grandes régions urbaines. En effet l'examen du tableau 25, en annexe II, nous montre que les régions du Grand Montréal et de Québec sont celles où l'on enregistre le moins d'écart dans l'indice des variations saisonnières. À l'inverse, la région de la Baie James, caractérisée par la présence quasi exclusive de travaux de génie, enregistre le plus fort indice de variations. À un degré moindre que pour la Baie James, les régions de l'Est du Québec, du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Mauricie-Centre du Québec comptent également un niveau élevé de variation saisonnière de l'emploi. À la lumière de ces résultats, si on peut établir une corrélation évidente entre les saisons et l'emploi, on peut également en relever une importante entre l'emploi et la diversité des types de travaux effectués. Par exemple, plus une région compte une grande diversité dans la nature des travaux, moins elle est susceptible de connaître de grandes variations saisonnières de l'emploi.

Le roulement des salariés

Traditionnellement, l'industrie de la construction est affectée par un roulement de sa main-d'oeuvre beaucoup plus élevé que dans les autres secteurs industriels. Les taux d'abandon et d'adhésion reflètent particulièrement ce phénomène (Tableau 3-6).

Tableau 3-6

Mouvement des salariés de la construction, 1975-1984

Année	Taux[1] d'adhésion (%)	Taux[2] d'abandon (%)
1975	24,2	25,0
1976	21,4	23,4
1977	19,3	24,8
1978	14,2	24,8
1979	9,1	24,2
1980	10,5	17,9
1981	13,7	15,8
1982	5,8	23,5
1983	13,1	18,6
1984	17,5	15,0
Nombre d'abandons en 1983	14 528	
Nombre d'adhésions en 1983	10 287	
Salariés actifs en 1983		74 037
Nombre d'abandons en 1984	11 115	
Nombre d'adhésions en 1984	12 935	
Salariés actifs en 1984		75 857

1. le taux d'adhésion, en 1984, est le pourcentage des salariés n'ayant enregistré aucune heure de travail en 1983 et ayant travaillé au moins une heure en 1984.
2. le taux d'abandon, en 1984, est le pourcentage des salariés ayant travaillé en 1983 et n'enregistrant aucune heure en 1984.

Source: OCQ, mai 1985.

Le taux d'abandon pour une année donnée, par exemple 1984, se définit comme étant la proportion des salariés ayant travaillé en 1983 et qui n'ont enregistré aucune heure en 1984. Il s'élève à 15% en 1984. Le taux d'adhésion, pour sa part, représente le pourcentage des nouvelles embauches. Il se situe en 1984 à 17,5%. Pour la première fois depuis dix ans, en 1984 le taux d'adhésion est supérieur au taux d'abandon. Celui-ci est d'ailleurs le plus faible de la décennie. Ces résultats sont principalement attribuables à la reprise économique vigoureuse qu'a connue le Québec au cours de l'année 1984. De plus, ils ne sont pas non plus étrangers à l'adoption, en 1978, du Règlement sur le placement des salariés de l'industrie. Alors que le taux d'abandon se chiffrait entre 20% et 28% de 1973 à 1978, il se situe maintenant à 15% du total de la main-d'oeuvre. De façon générale, même si le taux de roulement des salariés de l'industrie de la construction demeure élevé par rapport aux autres industries, il adopte une importante tendance à la baisse, particulièrement depuis 1978.

Tableau 3-7

Répartition des salariés actifs en 1984, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1971

Nombre d'années consécutives d'expérience*	Salariés qualifiés		Salariés non qualifiés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1	7 614	14,0	5 321	24,5	12 935	17,1
2	4 484	8,3	2 154	10,0	6 638	8,8
3	1 639	3,0	661	3,0	2 300	3,0
4	2 769	5,1	973	4,5	3 742	4,9
5	1 992	3,7	849	3,9	2 841	3,7
6	1 554	2,9	685	3,2	2 239	3,0
7	1 624	3,0	947	4,4	2 571	3,4
8	2 228	4,1	1 254	5,8	3 482	4,6
9	2 288	4,2	942	4,3	3 230	4,2
10	2 223	4,1	1 017	4,7	3 240	4,3
11	2 417	4,5	976	4,5	3 393	4,5
12	2 223	4,1	828	3,8	3 051	4,0
13	2 313	4,3	670	3,1	2 983	3,9
14	18 821	34,7	4 391	20,3	23 212	30,6
TOTAL	**54 189**	**100,0**	**21 668**	**100,0**	**75 857**	**100,0**

* le salarié ayant travaillé seulement en 1984 se voit accorder un (1) an d'expérience, celui ayant travaillé seulement en 1983 et en 1984 se voit accorder deux (2) ans d'expérience, ainsi de suite.

Source: OCQ, mai 1985.

Dans ce contexte, on réalise que des taux élevés de roulement affectent particulièrement la permanence de la main-doeuvre. L'examen de la répartition des salariés actifs selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction est très révélateur à ce sujet (Tableau 3-7). On note que près de 50%* de tous les salariés ayant oeuvré au sein de l'industrie en 1984 y ont travaillé chaque année depuis au moins dix ans. Une tendance importante se dégage depuis 1981; le pourcentage des salariés enregistrant au moins une heure pour chacune des dix dernières années est passé de 40,5% en 1981 à près de 50% en 1984: les salariés les plus expérimentés sont proportionnellement moins nombreux à avoir quitté l'industrie en 1984.

D'autre part, les salariés qualifiés semblent bénéficier d'une stabilité d'emploi beaucoup plus grande que les salariés non qualifiés: près de 52% d'entre eux ont enregistré au moins une heure durant plus de dix années consécutives. Chez les travailleurs non qualifiés, cette proportion se situe à un peu plus de 36%. En fait, si le statut de salarié non qualifié constitue parfois une porte d'entrée dans l'industrie, il n'est pas un gage de sécurité d'emploi.

* Ces statistiques sous-estiment quelque peu la véritable proportion des travailleurs d'expérience puisque ceux-ci doivent avoir enregistré au moins une heure chaque année pour figurer dans cette catégorie. Diverses raisons peuvent cependant expliquer l'absence d'un salarié au cours d'une année sans qu'il soit possible de qualifier cette absence de véritable départ (travail à l'extérieur de la province, maladie ou accident du travail, etc...).

Tableau 3-8

Répartition des abandons en 1984 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1983

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1983					
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total
Compagnons	3 409	1 387	550	195	43	5 584
Apprentis	632	211	84	25	—	952
Autres salariés	3 451	761	259	87	21	4 579
TOTAL	**7 492**	**2 359**	**893**	**307**	**64**	**11 115**
En %	**67,4**	**21,2**	**8,0**	**2,8**	**0,6**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1985.

L'examen de la répartition des abandons en 1984, selon le nombre d'heures travaillées l'année précédente et le statut professionnel, nous renseigne davantage sur le roulement de la main-doeuvre (Tableau 3-8). On constate que le taux de départ de l'industrie est relié au nombre d'heures travaillées. La proportion d'abandon la plus élevée (67,4 %) se retrouve chez les salariés ayant travaillé moins de 500 heures, tandis que pour ceux ayant travaillé plus de 2 000 heures, elle se situe à un faible 0,6 %. Ceci nous suggère que les abandons en 1984 proviennent surtout des salariés n'ayant pas travaillé sur une base permanente en 1983.

Du côté des nouveaux arrivants (Tableau 3-9), la majorité ont travaillé moins de 500 heures, soit 60,8 %. Seulement 2 % des nouveaux salariés ont oeuvré sur les chantiers de façon continue ou quasi continue en 1984. Un des effets directs engendrés par un taux de roulement élevé est la baisse de la moyenne des heures travaillées pour l'ensemble des salariés. On constate, en effet, que la majeure partie de ceux qui quittent où intègrent l'industrie au cours d'une année ne travaille, de façon générale, que quelques mois.

Tableau 3-9

Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1984 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel

	Niveau d'heures travaillées en 1984					
Statut	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total
Compagnons	2 674	1 430	475	108	3	4 690
Apprentis	1 706	933	238	45	2	2 924
Autres salariés	3 479	1 305	444	83	10	5 321
TOTAL DES SALARIÉS	**7 859**	**3 668**	**1 157**	**236**	**15**	**12 935**
En %	**60,8**	**28,4**	**8,9**	**1,8**	**0,1**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1985.

Le chômage interchantier

En plus du chômage de type cyclique et saisonnier, une large part des salariés est appelée à connaître le chômage interchantier, ou chômage intermittent, particulier à l'industrie de la construction. Pour un salarié, le fait de travailler deux mois ou dix mois ne signifie pas nécessairement avoir gardé un emploi de cette durée. Le salarié, au même titre que l'entrepreneur, est dans l'obligation de se déplacer d'un chantier à l'autre, s'il veut s'assurer du travail au sein de l'industrie. En effet, lorsqu'un chantier ne requiert plus ses services, le salarié doit se mettre à la recherche d'un nouveau chantier à un stade de réalisation nécessitant l'utilisation de ses qualifications.

La répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, constitue un indicateur du chômage interchantier.* On définit une apparition comme une période continue au cours de laquelle le salarié a travaillé au moins une heure à tous les mois de cette période. On note cependant que pour être enregistrée, la période de chômage doit être d'une durée minimale d'un mois.

Le tableau 3-10 nous dresse le portrait de la situation qui a prévalu au cours de l'année 1984, en matière de chômage interchantier. Près de 32 % des salariés actifs ont enregistré plus d'une apparition en 1984. Cette situation est identique à celle de 1983; elle est également très similaire à celle de 1982 alors que 35 % des salariés enregistrait plus d'une apparition.

* Notons toutefois qu'il sous-estime l'ampleur du phénomène dans la mesure où une période de chômage minimale d'un mois doit être enregistrée.

Tableau 3-10

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1984

Nombre de mois	Nombre de salariés	Salariés selon le nombre d'apparitions*			
		1	2	3	4 ou +
1	4 398	4 398	—	—	—
2	4 437	3 701	736	—	—
3	4 441	3 254	1 046	141	—
4	4 909	3 269	1 384	238	18
5	5 481	3 425	1 598	398	60
6	5 768	3 185	1 974	532	77
7	6 939	4 098	2 071	651	119
8	6 667	3 725	2 168	678	96
9	6 080	2 920	2 397	686	77
10	5 792	2 483	2 734	575	—
11	6 400	2 714	3 686	—	—
12	14 545	14 545	—	—	—
TOTAL	**75 857**	**51 717**	**19 794**	**3 899**	**447**

* tout salarié qui a travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: OCQ, mai 1985.

Le chômage interchantier affecte de façon différente les salariés, selon leur statut professionnel. L'examen des tableaux 30, 31 et 32, en annexe II, nous montre en effet que les salariés non qualifiés semblent être moins touchés par ce type de chômage: seulement 28 % de ces salariés compte plus d'une apparition, suivent respectivement les apprentis (32,4 %) et les compagnons (33,6 %). Ces résultats s'expliquent tout d'abord par le chômage saisonnier, plus important chez les salariés non qualifiés, qui vient réduire l'étalement de la période de travail et donc la probabilité de plus d'une apparition. De plus, il semble que les travailleurs non qualifiés recherchent, plus que les salariés qualifiés, un emploi à l'extérieur de l'industrie de la construction lorsque se termine leur période d'emploi sur un chantier. On se souvient d'ailleurs que ce groupe enregistrait le taux d'abandon le plus élevé. Enfin, une dernière explication résiderait dans la nature même des travaux exécutés par les salariés non qualifiés qui leur permettrait d'oeuvrer davantage sur toute la période d'exécution d'un chantier. Par exemple, un électricien n'est présent sur un chantier donné que lorsque des travaux d'électricité sont requis, soit pour une période limitée. À l'inverse, un manoeuvre a davantage la possibilité de participer à toutes les étapes du chantier, à partir du coffrage jusqu'à la finition. Dans ce contexte, le chômage interchantier est largement tributaire de la durée des travaux d'un chantier et du degré de spécialisation des salariés.

Mobilité de la main-d'oeuvre

En plus de se déplacer d'un chantier à l'autre, les salariés de la construction doivent également changer souvent d'employeur et même de région de travail pour s'assurer une certaine permanence d'emploi au sein de l'industrie de la construction.

Mobilité interemployeur

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la durée du travail d'un salarié est fonction de la durée d'un chantier. Son travail terminé sur un chantier, le salarié est souvent amené à se trouver du travail auprès d'un nouvel employeur. Le nombre de salariés actifs ayant travaillé pour plus d'un employeur en 1984 s'élève à 28 027 ce qui représente 37 % de l'ensemble des effectifs (Annexe II, tableau 36). Toutefois, la répartition de la mobilité interemployeur des salariés varie selon le statut professionnel.

Comme nous le laissait supposer l'étude du chômage interchantier, ce sont les salariés qualifiés qui enregistrent la plus grande mobilité interemployeur; 38 % de ceux-ci ont oeuvré pour plus d'un entrepreneur. On compte cependant 35 % des salariés non qualifiés ayant travaillé pour plus d'un employeur. Lorsque l'on fait la distinction selon le niveau d'heures travaillées, il appert que 41 % des salariés qualifiés et 43 % des salariés non qualifiés ayant effectué plus de 500 heures au cours de 1984, on été embauchés par plus d'un employeur.

Mobilité géographique

La mobilité géographique des salariés de l'industrie de la construction constitue une deuxième forme de mobilité de la main-d'oeuvre, également fort importante. En effet, en 1984, plus de 46% des salariés ont été appelés à se déplacer à l'extérieur de leur région de domicile pour exercer leur métier ou occupation. De ce groupe, 13 810 salariés n'ont oeuvré qu'à l'extérieur de leur région, ce qui représente plus de 18% du total des effectifs.

Lorsque l'on examine la mobilité géographique en fonction du statut professionnel, on constate que le groupe des salariés non qualifiés se déplace le plus. En effet, 45% de ses effectifs ont enregistré au moins une partie de leur activité à l'extérieur de leur région de domicile. Pour leur part, 42% des compagnons ont oeuvré une partie de l'année à l'extérieur de leur région, alors que c'est le cas de 35% des apprentis. On explique cette disparité par le fait que les salariés non qualifiés se retrouvent en bonne partie dans le secteur des travaux de génie contrairement aux apprentis. En effet, la mobilité des salariés est très reliée aux métiers exercés (Annexe II, tableau 34). Les métiers généralement associés aux secteurs des grands travaux industriels et de génie se voient contraints à une plus grande mobilité; ces types de travaux sont généralement situés assez loin des grands centres urbains. À l'inverse, le secteur résidentiel, de par sa structure et sa localisation, recrute localement sa main-d'oeuvre, ce qui réduit de façon évidente les mouvements interrégionaux des salariés de ce secteur.

Tableau 3-11

Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1984

Statut	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen		
	Lieu de travail			Lieu de travail		
	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et autres	Autres régions seulement	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et autres	Autres régions seulement
Compagnons	25 219	10 731	7 792	19 537	21 098	19 390
Apprentis	6 821	1 991	1 635	11 096	14 214	11 674
Autres salariés	11 890	5 395	4 383	13 644	18 236	14 428
TOTAL	**43 930**	**18 117**	**13 810**	**16 632**	**19 490**	**16 902**

Source: OCQ, mai 1985.

La répartition du salaire annuel moyen en fonction du lieu de travail démontre que les salariés travaillant à l'extérieur de leur région de domicile reçoivent un salaire supérieur à ceux ne travaillant que dans leur propre région (Tableau 3-11). On note en effet une augmentation de 17% du salaire moyen reçu par les salariés oeuvrant à l'extérieur de leur région de domicile par rapport à ceux ne travaillant que dans leur région.

Le nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon les régions de domicile et de travail fait l'objet du tableau 35, en annexe II. Celui-ci nous dresse un portrait exhaustif des mouvements interrégionaux de la main-d'oeuvre. Toutes les régions, à l'exception de la Baie James, recrutent la très grande majorité de leur main-d'oeuvre sur leur territoire. Cependant, on note que la région du Montréal métropolitain fournit une part importante de l'emploi aux salariés des régions du Nord et du Sud de Montréal. En effet, une forte proportion des salariés domiciliés dans les régions du Nord (58%) et du Sud du Montréal (46%) réalisent leurs heures dans la région du Montréal métropolitain.

Salaires

L'ensemble des salaires versés aux travailleurs assujettis au décret de l'industrie de la construction a totalisé 1 317 millions $, soit 11% de plus que l'année précédente alors que la masse salariale* représentait 1 189 million $. Cet accroissement résulte essentiellement de l'augmentation conjugée du nombre de salariés et d'heures travaillées par ceux-ci. Il n'y a pas eu, en 1984, de hausse des taux de salaire horaire dans l'industrie. Les modifications apportées au décret de la construction, en août 1984, précisent que les taux de salaire du 1er mai 1983 sont toujours en vigueur pour l'année courante. Toutefois, le taux horaire moyen** s'établit à 17,87 $ en 1984 comparativement à 17,53 $ en 1983.

Cette croissance de la masse salariale est inégalement répartie: seuls les montants versés aux salariés

* La masse salariale correspond à l'ensemble des salaires versés aux salariés de la construction incluant les indemnités de congés et les différentes primes prévues au décret, à l'exception des frais de déplacement; toutes les autres sources de revenu tels les avantages sociaux, les prestations d'assurance-chômage ou les gains hors construction sont exclues du calcul de la masse salariale présentée dans ce document.

** Ce taux horaire moyen comprend les primes et les vacances.

ayant travaillé entre 1 000 et 2 000 heures ont augmenté au cours de l'année 1984 et ce, de façon considérable. On constate une injection de quelque 56 et 90 millions $ supplémentaires pour les tranches d'heures variant entre 1 000 et 1 499 et 1 500 à 1 999 heures respectivement. Ces croissances de 16 à 23 % sont dues essentiellement au nombre toujours plus important de salariés qui réalisent entre 1 000 et 2 000 heures, soit 12 % et 21 % pour les deux catégories composant ce dernier groupe d'heures (Tableau 3-12). Dans tous les autres cas, la masse salariale versée en 1984 a diminué ou encore, pour la tranche d'heures située entre 500 et 999, est restée la même. En effet, de moins en moins de salariés effectuent moins de 1 000 heures ou encore 2 000 heures et plus.

Tableau 3-12

Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1984

Heures travaillées	Nombre de salariés				Salaire annuel moyen			
	Compagnons	Apprentis	Autres salariés	Total	Compagnons	Apprentis	Autres salariés	Total
Moins de 100 heures	2 067	644	2 063	4 774	1 010	687	676	821
100 à 199 heures	1 801	702	1 342	3 845	2 776	1 961	2 329	2 471
200 à 299 heures	1 596	687	1 157	3 440	4 730	3 270	3 883	4 154
300 à 399 heures	1 776	672	1 137	3 585	6 630	4 581	5 396	5 855
400 à 499 heures	1 904	732	1 203	3 839	8 475	6 014	7 014	7 576
Total:								
moins de 500 heures	9 144	3 437	6 902	19 483	4 653	3 358	3 433	3 992
500 à 999 heures	11 354	3 289	5 741	20 384	14 136	9 995	12 297	12 950
1 000 à 1 499 heures	11 633	2 197	5 156	18 986	23 304	17 720	20 854	21 993
1 500 à 1 999 heures	10 606	1 453	3 259	15 318	33 066	25 637	30 321	31 777
2 000 heures et plus	1 005	71	610	1 686	45 142	34 853	38 073	42 151
Total:								
plus de 500 heures	34 598	7 010	14 766	56 374	23 922	15 910	20 328	21 984
TOTAL	**43 742**	**10 447**	**21 668**	**75 857**	**19 894**	**11 780**	**14 946**	**17 363**

Source: OCQ, mai 1985.

Parmi les salariés de la construction, ce sont surtout les apprentis qui ont bénéficié de l'accroissement de la masse salariale. Plus nombreux dans chacune des catégories d'heures, la somme des salaires versée a augmenté de 20 %, comparativement à 9 % pour les compagnons et à 11 % pour les autres salariés.

Sur le plan individuel, les salaires s'élèvent à 17 363 $ en moyenne. Ce salaire correspond à celui des travaux assujettis exécutés sur des chantiers de construction. Cela représente une augmentation de plus de 8 %, soit l'équivalent de l'augmentation du nombre moyen d'heures travaillées. Il s'agit d'une moyenne, c'est-à-dire une statistique relativement grossière qui aplanit les écarts entre les individus. Dans l'industrie, deux facteurs contribuent à générer des variations de salaire entre les travailleurs de la construction: le taux de salaire fixé par le décret (variable selon le métier exercé et le statut du salarié) et le nombre d'heures travaillées. Du fait que les compagnons exercent un métier qualifié, ils ont un taux de salaire plus élevé que les apprentis ou les salariés non qualifiés. De même, les travailleurs non qualifiés ont, règle générale, un salaire horaire supérieur à celui des apprentis compte tenu que ces derniers poursuivent l'apprentissage du métier de leur choix. Les moyennes de salaires observées au tableau 3-12 reflètent bien, d'ailleurs, ces différences de taux de salaire entre les salariés qualifiés et non qualifiés: ce sont les compagnons qui reçoivent le salaire moyen le plus élevé (19 894 $), suivis des travailleurs non qualifiés (14 946 $) et des apprentis (11 780 $). Déjà ces chiffres se dissocient largement de la moyenne générale de salaire. Les compagnons gagnent annuellement 2 500 $ de plus que la moyenne générale, les salariés non qualifiés 2 400 $ de moins et les apprentis 5 600 $ de moins.

Les écarts de salaire selon le nombre d'heures travaillées sont encore plus révélateurs de la faiblesse de la moyenne des salaires comme mesure représentative. À titre d'exemple, 45 % des salariés de l'industrie réalisent entre 1 000 et 2 000 heures de travail pour un salaire moyen de l'ordre de 26 400 $ alors que le salaire moyen correspond à 8 600 $ pour plus de la moitié des salariés (53 %) faisant entre 1 et 1 000 heures. Ainsi, pour obtenir une image plus fidèle des salaires reçus par les travailleurs du secteur assujetti de la construction, il faut nécessairement tenir compte du nombre d'heures travaillées par ceux-ci. Simplement retirer ceux qui ont travaillé moins de trois semaines au cours de

1984, accroît de 1 120 $ la moyenne des salaires pour la fixer à 18 600 $.

Moins nombreux à travailler 500 heures et moins (−15% en 1984), les compagnons voient leur salaire moyen croître de 3%. Même observation pour les salariés non qualifiés dont le nombre a aussi chuté de 15% et leur salaire moyen augmenté de près de 6%. Seuls les apprentis se distinguent des autres types de salariés: plus de 17% d'apprentis ont fait 500 heures et moins en 1984 et leur salaire moyen correspondant a baissé de quelque 70 $, soit 2%. La situation des salariés ayant réalisé plus de 500 heures est, quant à elle, plus homogène. Non seulement le nombre de compagnons, d'apprentis et de salariés non qualifiés est plus élevé, mais leur salaire moyen est aussi plus élevé comparativement à 1983. Il a augmenté, en moyenne, de 4%, 3% et 6% respectivement.

Rares sont les occupations pour lesquelles le salaire moyen a diminué au cours de l'année: presque tous les groupes de salariés, indistinctement de l'occupation ou du métier exercé, ont travaillé plus d'heures en 1984, ce qui a eu pour effet d'accroître leur salaire (Annexe II, tableaux 10 et 27). Ceux dont le salaire moyen a baissé le plus, sont les compagnons calorifugeurs: de 24 473 $ en 1983, leur salaire moyen atteint 19 519 $ en 1984, soit une baisse de 20%. Ceux-ci avaient en 1983 le salaire moyen le plus élevé après les mécaniciens d'ascenseur et les mécaniciens de machineries lourdes: du troisième rang en 1983, ils se situent maintenant au douzième rang en termes de salaire annuel moyen.

Les compagnons mécaniciens d'ascenseur et de machineries lourdes demeurent, malgré une légère diminution de leur salaire, les travailleurs dont le salaire moyen est le plus élevé en 1984 avec respectivement 33 140 $ et 26 985 $. Les compagnons mécaniciens d'ascenseur ont le taux horaire le plus élevé de l'industrie, 19,06 $ et de surcroît, ont travaillé le plus grand nombre d'heures, en moyenne, c'est-à-dire 1 471 heures. Les compagnons mécaniciens de machineries lourdes sont payés quant à eux, selon un taux horaire de base à 16,43 $ (onzième rang parmi les salaires horaires versés aux compagnons) et sont ceux qui ont effectué le plus d'heures après les mécaniciens d'ascenseur soit, 1 205 heures. À l'opposé, les compagnons poseurs de revêtement souple inscrivent, comme en 1983, la moyenne salariale la plus basse avec 14 770 $. Il s'agit des compagnons dont le salaire horaire est le plus bas (14,58 $) et dont le nombre d'heures travaillées est relativement faible par rapport à la moyenne d'heures réalisées par l'ensemble des compagnons (912 versus 1049).

La distribution des salaires moyens des apprentis s'apparente fortement à celle des compagnons du fait que la fixation de leur taux de salaire est proportionnelle au taux des compagnons. En moyenne, le salaire des apprentis correspond à 60%, environ, du salaire moyen des compagnons. Comme dans le cas de ces derniers, la plupart des apprentis ont un salaire moyen supérieur à l'année précédente. Les seuls cas d'exception sont les apprentis électriciens dont le salaire moyen est passé de 12 500 $ en 1983 à 12 010 $ en 1984. Même tendance à la hausse du côté des salariés non qualifiés. À titre d'exemple, le salaire moyen des manoeuvres et des manoeuvres spécialisés est de 12 964 $ et 14 750 $ soit 14% de plus qu'en 1983. Leur taux de salaire horaire respectif se situe, quant à lui, à 12,71 $ et 13,11 $.

Tableau 3-13

Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1984

	Salaire annuel moyen				Nombre de salariés	
Âge	Compagnons	Apprentis	Autres	Total	Effectif	%
Moins de 20 ans	*	6 700	4 603	6 113	1 407	1,8
20 — 24 ans	20 865	11 879	8 261	11 724	5 891	7,8
25 — 29 ans	20 793	13 105	12 874	15 897	10 166	13,4
30 — 34 ans	20 487	12 193	14 936	17 753	11 167	14,7
35 — 39 ans	20 957	12 022	16 570	19 236	11 461	15,1
40 — 44 ans	20 903	12 143	17 517	19 704	10 293	13,6
45 — 49 ans	20 510	11 156	17 271	19 421	9 205	12,1
50 — 54 ans	19 487	11 016	17 003	18 753	7 928	10,5
55 — 59 ans	17 033	9 535	15 025	16 464	5 676	7,5
60 — 64 ans	13 832	9 812	13 361	13 695	2 444	3,2
65 ou plus	9 711	10 130	6 082	8 868	219	0,3
TOTAL	**19 894**	**11 780**	**14 946**	**17 363**	**75 857**	**100,0**

* la moyenne n'est pas représentative à cause du nombre trop faible des effectifs.

Source: OCQ, mai 1985.

Dans l'ensemble, les travailleurs de la construction voient leur niveau salarial moyen progresser jusqu'à l'âge de 35-39 ans (Tableau 3-13). Par la suite, leur salaire moyen décroît de façon continue. Cela correspond fidèlement au cas des salariés non qualifiés, mais reproduit moins bien celui des compagnons et des apprentis. Ces derniers reçoivent un salaire de plus en plus faible à partir de 50 ans, mais l'écart salarial entre ceux dont l'âge se situe entre 20 et 50 ans est négligeable. Encore ici presque toutes les catégories d'âge ont eu un salaire moyen plus élevé par rapport à 1983. Les exceptions sont les travailleurs non qualifiés de 65 ans et plus et les apprentis ayant moins de 24 ans, 39 à 44 ans ou 55 à 64 ans.

Les salariés dont le salaire moyen a augmenté le plus en 1984 sont âgés entre 50 et 65 ans. Entre autres, les compagnons ayant 50 à 59 ans ont un salaire moyen supérieur de 11% proportionnellement à celui de 1983. Dans le cas des travailleurs non qualifiés, le salaire moyen s'est accru de 13% environ dans la catégorie des 50-59 ans et de 19% chez les 60-65 ans.

En résumé, comme la plupart des salariés de la construction ont travaillé plus d'heures dans l'industrie, cela a eu pour effet d'accroître leur salaire annuel moyen par rapport à 1983. Cette croissance du salaire moyen a été d'autant plus importante si les salariés ont effectué entre 1 000 et 2 000 heures de travail et sont âgés entre 50 et 59 ans au cours de l'année 1984.

Avantages sociaux

Outre les clauses à incidences monétaires, les salariés de l'industrie de la construction bénéficient d'un régime d'avantages sociaux. En effet, la « Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction » prévoit un décret devant contenir, entre autres, des dispositions relatives à des régimes complémentaires d'avantages sociaux. Concrètement, ils se présentent sous trois formes dans l'industrie: des régimes d'assurance collective, un régime supplémentaire de rentes et un certain nombre de congés annuels. De plus, ces régimes ont la spécificité d'être universels, obligatoires. L'OCQ a pour tâche d'administrer l'ensemble de ces avantages sociaux.

En 1984, l'Office a recueilli en cotisations (part des salariés) et contributions (part des employeurs), au régime d'avantages sociaux une somme globale de 76,2 millions $, soit une augmentation de près de 11% par rapport à 1983.

Congés annuels et jours fériés chômés

Comme par le passé, en 1984, les congés annuels obligatoires se répartissent sur deux périodes*; une première durant l'été comprenant les deux dernières semaines civiles complètes du mois de juillet et une deuxième période englobant la fête de Noël et le Jour de l'An.

* Tous les groupes de salariés qui ne sont pas soumis à ce règlement sont spécifiés à la section XX du décret de la construction (c.R-20, r.5).

Tableau 3-14

Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1983 et 1984

PÉRIODE	1983	1984
Juillet		
Nombre de chèques	78 387	74 253
Montant ($)	85 150 244	90 852 960
Décembre		
Nombre de chèques	47 905	50 007
Montant ($)	25 379 119	27 533 068
Total		
Nombre de chèques	126 292	124 260
Montant ($)	110 529 363	118 386 028

Source: OCQ, mai 1985.

Dans l'industrie de la construction, les montants alloués pour les congés annuels obligatoires et les sept jours fériés chômés correspondent à un pourcentage du salaire gagné par le travailleur. Ainsi, à la fin de chaque semaine, l'employeur doit créditer à chacun de ses salariés un montant égal à 10% du salaire soit, 6% pour les indemnités de vacances et 4% pour les indemnités des jours fériés chômés. Les montants sont recueillis et administrés par l'OCQ qui les remet aux salariés lors des périodes de congés. Les montants versés aux travailleurs en 1984 totalisent 118 millions $ comparativement à 110 millions $ pour l'année 1983 (Tableau 3-14).

Régime d'assurance collective

Les salariés de l'industrie de la construction peuvent bénéficier de trois régimes d'assurance: un régime d'assurance-vie, d'assurance-salaire et d'assurance-maladie. Pour qu'un salarié de l'industrie soit couvert par ces régimes, il doit remplir certains critères d'admissibilité reliés à une durée de travail minimale dans une période de temps prédéterminée. Le coût de ces trois régimes est à la charge de l'employeur Toutefois, le travailleur qui n'a pas accumulé un nombre d'heures suffisant pour être assuré, peut le devenir en versant une cotisation dite volontaire ou supplémentaire.

De plus, en 1980, les travailleurs en électricité se sont dotés d'un régime d'assurance supplémentaire. Par le biais d'une contribution supplémentaire, ces salariés bénéficiaient d'avantages particuliers en matière d'assurance-salaire long terme. En juillet 1983, le régime de base a été amélioré et offre maintenant une protection identique à celle du régime supplémentaire des électriciens. De nouveaux arrangements seront pris de manière à redonner aux travailleurs en électricité, les avantages d'un régime d'assurance supplémentaire.

L'employeur débourse pour chaque salarié, une contribution de 0,245 $ par heure travaillée. En 1984, le montant total des contributions d'employeurs et des cotisations volontaires versé aux régimes d'assurance

s'élève à 20,1 millions $. Si on ajoute les revenus de placement et les contributions des employeurs aux régimes d'assurance supplémentaires, le montant passe à 23,1 millions $.

Tableau 3-15

Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1983 et 1984 (régime de base)

TYPE	1983	1984
Assurance-vie ($)	2 413 149	3 391 288
Assurance-maladie ($)	9 167 677	9 870 938
Assurance-salaire		
Indemnités hebdomadaires ($)	7 502 285	6 172 511
Indemnités mensuelles ($)	1 320 946	2 339 667
TOTAL	**20 404 057**	**21 774 404**

Source: OCQ, mai 1985.

L'augmentation des prestations présentée au tableau 3-15 est due essentiellement au niveau des réclamations relatives aux régimes d'assurance-vie et d'assurance-salaire long terme (rente mensuelle). La hausse des réclamations pour l'assurance-vie est attribuable d'une part, au vieillissement de la population et d'autre part, aux changements apportés aux dispositions du régime à la mi-année 1983. En effet, le remplacement de la rente de survie par le paiement d'une prestation forfaitaire, de même que l'augmentation des montants forfaitaires a agi directement sur le total des réclamations de 1984, alors qu'elle ne s'est manifestée que partiellement en 1983. Quant à l'écart important entre les niveaux de réclamations d'assurance-salaire long terme de 1983 et 1984, il s'explique essentiellement par des divergences de calcul liées à la mise en vigueur en 1982 du nouveau contrat d'assurance, services administratifs seulement. Contrairement au total de 1984, qui représente l'**ensemble** des réclamations, la somme de 1983 ne comprend que les montants payés sous le nouveau contrat d'assurance-salaire, négligeant ainsi les sommes versées sous les pratiques du contrat précédent.

En 1984, il faut noter un évènement important en ce qui concerne les régimes d'assurance. L'expérience du régime s'est soldée à la fin de l'année par un déficit actuariel de 7 millions $. En fait, depuis 1982, la contribution ne suffisait pas à couvrir le coût du régime. Le déficit est causé par un certain nombre de facteurs: le ralentissement de l'activité dans l'industrie depuis 10 ans, la diminution de la moyenne des heures travaillées par salarié et la diminution des contributions par assuré qui s'ensuit, l'augmentation des réclamations suite à la campagne d'information sur les régimes d'avantages sociaux, le vieillissement de la population, l'augmentation du coût des soins dentaires et médicaux, et enfin la part de plus en plus importante de cotisants volontaires qui retirent généralement plus qu'ils ne versent aux régimes. Le Comité mixte de l'industrie de la construction, en vue de rétablir la solvabilité du régime sans pénaliser les salariés ni les employeurs, a choisi comme solution de verser temporairement au régime d'assurance, une partie des contributions au régime de retraite, lequel dispose d'un surplus suffisant pour que la baisse de contribution n'affecte pas les retraités actuels et les retraités des prochaines années.

Régime supplémentaire de rentes

Le coût du régime supplémentaire de rentes est assumé tant par les employeurs que par les salariés. Le taux de contribution par heure travaillée en 1984 est de 0,30 $ pour les employés et de 0,305 $ pour les employeurs. Les électriciens et les peintres jouissent, depuis 1980 et 1982 respectivement, d'un régime complémentaire de retraite en plus du régime de base. Les fonds du compte général, qui reçoit les contributions et les cotisations au régime de base, s'élèvent à 1 milliard $ au 31 décembre 1984. Les cotisations supplémentaires des électriciens et des peintres sont déposées au compte complémentaire dont l'actif s'élève à 37 millions $ à la fin de 1984. Quant aux fonds du compte des retraités, ils totalisent 395 millions $ en 1984.

Tableau 3-16

Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes, 1983 et 1984 (régime de base)

Type	1983 Nombre	1983 Montant (million $)	1984 Nombre	1984 Montant (million $)
Prestations mensuelles de rentes	19 166	43,8	21 708	53,8
Montants forfaitaires	13 863	26,2	14 685	14,0

Source: OCQ, mai 1985.

Le nombre de prestataires de rentes mensuelles a augmenté de 13% en 1984 comparativement à l'année 1983. Parallèlement, le total des prestations mensuelles est passé de 43,8 millions $ à 53,8 millions $. Au niveau des prestations forfaitaires, on note une faible augmentation de 5,9% du nombre de prestations. La réduction importante des montants associés est attribuable aux ajustements du taux de rente en 1983, payés sous forme forfaitaire, qui ont gonflé artificiellement le total des montants pour l'année 1983. Le montant affiché en 1984 se situe dans la tendance à la baisse des prestations forfaitaires réclamées qui se manifeste depuis la récession. Spécifions en terminant, que l'actif de la Caisse de retraite est de 1,45 milliard $, au 31 décembre 1984.

Annexes

Annexe I

SOURCES ET DÉFINITIONS

A- Le recensement permanent des salariés et des employeurs est alimenté par trois sources principales:

1. les registres de l'Office de la construction du Québec sur l'identification des salariés et des employeurs de la construction;
2. les rapports mensuels des employeurs à l'Office;
3. les dossiers du ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour les salariés dont le métier est couvert par le Règlement numéro 1 édicté en application de la « Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre. »

B- Définition des principaux termes employés:

1. Construction

Nous nous en tenons à la définition donnée à l'article 1 de la « Loi des relations du travail dans l'industrie de la construction »* et des règlements qui en découlent, c'est-à-dire:

« les travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification et de démolition de bâtiments, et d'ouvrage de génie civil, exécutés sur les lieux mêmes du chantier et à pied d'oeuvre, y compris les travaux préalables d'aménagement du sol ».

« En outre, le mot « construction » comprend l'installation, la réparation et l'entretien de machinerie et d'équipement, le travail exécuté en partie sur les lieux mêmes du chantier et en partie en atelier, le déménagement de bâtiments, les déplacements des salariés, le dragage, le gazonnement, la coupe et l'émondage des arbres et arbustes ainsi que l'aménagement de terrains de golf, mais uniquement dans les cas déterminés par règlement ».

Toutefois, la construction ne comprend pas:

« 1. (les) exploitations agricoles;
2. (les) travaux d'entretien et de réparation exécutés par des salariés permanents embauchés directement par un employeur autre qu'un employeur professionnel;
3. (les) travaux de construction de canalisation d'eau, d'égoûts, de pavages et de trottoirs et autres travaux du même genre exécutés par les salariés des communautés urbaines ou régionales et des corporations municipales;
4. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploration ou à l'exploitation d'une mine et qui sont exécutés par les salariés des entreprises minières;
5. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploitation de la forêt qui sont exécutés par les salariés des entreprises d'exploitation forestière;
6. (les) travaux de construction de lignes de transport de force exécutés par les salariés de la Commission hydro-électrique du Québec;
7. (les) travaux de pose ou de montage du verre plat;
8. (les) travaux d'entretien, de rénovation, de réparation et de modification exécutés par des salariés permanents embauchés directement par les commissions scolaires, les collèges et les établissements publics visés dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
9. (les) travaux de montage, de réparation et d'entretien de machinerie de bâtiments ainsi que l'installation, le montage, la réparation et l'entretien de machinerie de production à moins qu'ils ne soient effectués par des salariés de la construction à l'emploi d'employeurs professionnels. »

De plus, la « Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction » n'assujettit pas l'artisan qui exécute des travaux de construction aux fins personnelles autres que commerciales et industrielles d'une personne physique; il en est de même de la construction en usine et des travaux exécutés par les indiens sur leurs réserves.

2. Salarié

« Tout apprenti, manoeuvre, ouvrier non spécialisé, ouvrier qualifié, compagnon ou commis, qui travaille pour un employeur et qui a droit à un salaire* ».

3. Artisan

« Une personne physique faisant affaires pour son propre compte, qui exécute elle-même, pour autrui et sans l'aide de salariés, des travaux de construction* ».

* L.R.Q., c. R-20, Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

* L.R.Q., 1981, c. R-20, art. 1

4. Employeur

« Quiconque, y compris le gouvernement du Québec, fait exécuter un travail par un salarié* ».

5. Rapport mensuel

Tout employeur régi par la « Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction » et par tout règlement et décret qui en découlent doit s'enregistrer à l'Office de la construction du Québec et produire mensuellement un rapport de ses activités.**

6. L'apprenti

Tout salarié en cours d'apprentissage dans l'un des 23 métiers réglementés par la « Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre »***. L'apprentissage d'un de ces métiers est obligatoire pour celui qui veut le pratiquer et qui ne détient pas le certificat de qualification du métier ou l'équivalent. La loi**** définit, entre autres, les modes d'admission des candidats, les règles de qualification et la rémunération des apprentis. Avec les compagnons (ceux qui détiennent un certificat ou une attestation d'expérience), les apprentis forment le groupe qu'il est convenu d'appeler les salariés qualifiés.

7. Salarié qualifié

Tout salarié qui détient un certificat de qualification (compagnon) ou une attestation d'expérience (compagnon) ou encore un carnet d'apprentissage (apprenti), pour un des 23 métiers (voir plus loin la liste de ces métiers) de l'industrie de la construction, dont l'exercice est réglementé par la « Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre ». Cette définition juridique ne signifie donc pas que celui qui exerce un métier non régi par la loi est non spécialisé. En ce sens, l'expression « salarié non qualifié » traduit mal le statut professionnel de ces travailleurs.

8. Salarié non qualifié

Tout autre salarié de la construction que le salarié qualifié (voir définition au paragraphe 7). Comprend notamment les salariés (manoeuvres, manoeuvres spécialisés, conducteurs de camions, etc.) qui occupent un des emplois communs ou particuliers à l'industrie de la construction.

9. Salaires

Tous les salaires rapportés dans cette analyse comprennent la rémunération des heures régulières et supplémentaires selon les taux du décret, les primes s'il y a lieu, ainsi que les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés. En 1980, ces indemnités représentaient 10% des salaires gagnés (art. 20.06 du décret).

10. Heures travaillées

Toutes les heures apparaissant au(x) rapport(s) mensuel(s) d'un employeur enregistré à l'OCQ et pour lesquelles un montant de salaire a été rapporté.

11. Métier et/ou emploi travaillé

Pour les fins de notre étude, toutes les heures travaillées et les gains sont compilés de la façon suivante lorsque le salarié a travaillé dans plus d'un métier et/ou emploi:

- — dans le métier exigeant une qualification s'il a travaillé à la fois dans un métier et un emploi;
- — dans le métier regroupant le plus grand nombre d'heures, s'il a travaillé dans plus d'un métier;
- — dans le métier pour lequel le taux de salaire est plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un métier;
- — dans l'emploi pour lequel le taux de salaire est le plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un emploi.

12. Manoeuvre (journalier)

Toute personne qui exécute des travaux qui ne sont pas du ressort des travailleurs qualifiés de métiers, des apprentis, des travailleurs détenant une classification ou des manoeuvres spécialisés*.

13. Manoeuvre spécialisé

Toute personne qui, entre autres,

a) exécute divers travaux relatifs aux métiers de la truelle, tels que:
- — le malaxage manuel ou mécanisé des ciments et des mortiers;
- — le sciage à l'aide de la scie à maçonnerie;
- — le montage et le démontage des échafaudages préfabriqués;
- — la remise des matériaux nécessaires aux salariés spécialisés de ces métiers;
- — l'exécution de différents travaux de nettoyage dans l'exercice de ses fonctions;

b) est affectée au chargement, au déchargement et à la manutention du ciment en vrac et en sac;

c) opère une bouilloire portative pour fondre les bitumes devant servir de mordant, d'isolant ou d'imperméabilisation;

---

* L.R.Q. 1981, c. R-20, art. 1

** L.R.Q. 1981, c. R-20, r. 16.

*** L.R.Q., c. F-5, Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre.

**** Ici, nous faisons référence au Règlement numéro 3 édicté dans le cadre de cette loi.

* Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, L.R.Q., 1981, c. R-20, r. 5, annexe B.

d) opère les foreuses du marteau pneumatique ou mécanique;
e) râcle des matériaux bitumeux pour la construction et la réparation des pavages;
f) est responsable de la mise en marche et du contrôle d'une unité (élément) de chauffage fixe et/ou mobile pour le séchage des agrégats ou le chauffage de l'asphalte;
g) opère toute unité de chauffage pour laquelle un certificat n'est pas nécessaire;
h) place le béton à l'aide d'un vibrateur;
i) opère une balance à plateforme pour la pesée des chargements de camion;
j) pose des isolants rigides ou semi-rigides sauf dans les cas où ces isolants sont nécessaires pour les couvertures, la tuyauterie et les conduits, ainsi qu'à l'intérieur des murs et des cavités de maçonnerie;
k) pose le calfat*.

14. Région de domicile

Toutes les statistiques, sauf indication contraire, sont basés sur la dernière région de domicile ou lieu de résidence connu des salariés. Voir l'annexe IV pour la définition des régions.

15. Arrondissement

À cause de l'arrondissement des données, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas toujours égale à 100%.

*16. Nombre de périodes d'apprentissage et proportion apprenti-compagnon selon les métiers***

Métiers	Nombre de périodes (1 période = 2 000 h)	Proportion apprenti-compagnon
Charpentier-menuisier	3	1-5
Poseur de système intérieur	3	1-5
Grutier	1	1-1
Opérateur de pelles mécaniques	1	1-1
Opérateur d'équipement lourd	1	1-2
Mécanicien de machines lourdes	3	1-1
Monteur d'acier de structure	2	1-5
Chaudronnier	3	1-5
Serrurier de bâtiment	2	1-5
Ferrailleur	1	1-5
Ferblantier	3	1-2
Couvreur	1	1-4
Peintre	3	1-5
Poseur de revêtement souple	1	1-2
Calorifugeur	3	1-5
Plâtrier	3	1-5
Cimentier-applicateur	2	1-5
Briqueteur-maçon	3	1-5
Carreleur	3	1-5
Mécanicien de chantier	3	1-5
Électricien	4	1-5
Tuyauteur	4	1-2
Mécanicien d'ascenseur	5	1-1

17. Salaire de l'apprenti

Les taux de salaire de l'apprenti tels qu'apparaissant dans le Règlement numéro 3 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre, sont définis par rapport à celui du travailleur qualifié. Ce sont:

Durée totale	Période				
	1re	2e	3e	4e	5e
5 périodes	50%	60%	70%	85%	85%
4 périodes	50%	60%	70%	85%	—
3 périodes	60%	70%	85%	—	—
2 périodes	70%	85%	—	—	—
1 période	85%	—	—	—	—

C- Liste des secteurs, catégories et sous-catégories des licences délivrées par la R.E.C.Q.

1. Catégorie — Entrepreneur général

a) Sous-catégories — Secteur A
Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe I
Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe II
Entrepreneur en rénovation, réparation et modification de bâtiments résidentiels
Entrepreneur en déplacement de bâtiments

b) Sous-catégories — Secteur B
Entrepreneur en construction et rénovation commerciales, industrielles et publiques, classe I
Entrepreneur en construction et rénovation commerciales et publiques, classe II

c) Sous-catégorie — Secteur C
Entrepreneur en travaux relatifs à l'industrie lourde

d) Sous-catégories — Secteur D
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe I
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe II
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe III
Entrepreneur en travaux pour la génération d'électricité
Entrepreneur en travaux relatifs au transport d'énergie

* Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, L.R.Q. 1981, c. R-20, r. 5, annexe B.
** L.R.Q. c. F-5, r.3, annexe B.

Entrepreneur en travaux de canalisation
Autres

2. Catégorie — Entrepreneur spécialisé Entrepreneur artisan

Sous-catégories:

Entrepreneur de pieux et fondations spéciales
Entrepreneur en montage-levage des éléments architecturaux et de charpentes
Entrepreneur en briquetage et maçonnerie
Entrepreneur en travaux de finition de béton
Entrepreneur en pose de marbre, granite, céramique et terrazzo
Entrepreneur en pose d'enduits calcaires et de systèmes intérieurs
Entrepreneur en construction de piscine
Entrepreneur en ferraillage
Entrepreneur en charpenterie et menuiserie
Entrepreneur en coffrage
Entrepreneur en parquetage et pose de revêtement de sol
Entrepreneur en serrurerie de bâtiment
Entrepreneur en vitrerie
Entrepreneur en chaudronnerie
Entrepreneur en revêtement métallique
Entrepreneur en ferblanterie
Entrepreneur en couverture
Entrepreneur en soudure
Entrepreneur en ventilation
Entrepreneur en isolation de bâtiments
Entrepreneur en calorifugeage
Entrepreneur en réfrigération
Entrepreneur en peinture
Entrepreneur en électronique
Entrepreneur en installation de dispositifs d'alarme
Entrepreneur en installation de matériel de protection contre l'incendie
Entrepreneur en construction d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
Entrepreneur en mécanique de chantier
Entrepreneur de machineries lourdes
Entrepreneur en excavation et terrassement
Entrepreneur en pavage et asphaltage
Entrepreneur en démolition
Entrepreneur en électricité
Entrepreneur en tuyauterie
Autres

D- Liste des catalogues de Statistique Canada qui traitent des entrepreneurs en construction

1. L'industrie des entreprises générales en construction domiciliaire; Catalogue 64-208 annuel
2. L'industrie des entreprises générales en construction non domiciliaire; Catalogue 64-207 annuel
3. L'industrie des entrepreneurs en gros travaux de génie; Catalogue 64-209 annuel
4. Les entrepreneurs de grande route, chemin, rue et pont; Catalogue 64-206 annuel
5. L'industrie des entrepreneurs en métiers spécialisés; Catalogue 64-210 annuel

Annexe II

Tableaux statistiques

T-1 Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1984

T-2 Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10 000 habitants et plus, 1984-1983

T-3 Nombre d'employeurs actifs selon certains groupes, 1975-1984

T-4 Répartition des principaux groupes d'employeurs actifs selon le lieu du siège social, 1984

T-5 Répartition des employeurs selon le nombre de régions de travail et le lieu du siège social, 1984

T-6 Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1975-1984

T-7 Pourcentage des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1975-1984

T-8 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1975-1984

T-9 Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1975-1984

T-10 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1976-1984

T-11 Salaires versés aux salariés de la construction selon la région de domicile, 1975-1984

T-12 Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction, selon les sous-régions de domicile, 1981-1984

T-13 Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon les sous-régions de domicile, 1981-1984

T-14 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1975-1984

T-15 Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1975-1984

T-16 Salaires versés dans la construction selon le mois, 1975-1984

T-17 Répartition des salariés actifs dans la construction, selon la région de domicile et le statut professionnel, 1984

T-18 Répartition des salariés qualifiés de la construction, selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1984

T-19 Évolution en pourcentage du nombre de salariés, selon le statut, 1975-1984

T-20 Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés, selon le métier, 1975-1984

T-21 Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction, par métier et par région de domicile, en 1984

T-22 I- Nombre de salariés actifs dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1984

II- Indices des variations saisonnières de l'emploi selon le statut professionnel, 1984

T-23 I- Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois et le statut professionnel, 1984

II Indices des variations saisonnières des heures travaillées selon le statut professionnel, 1984

T-24 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1984

T-25 Indices des variations saisonnières de l'emploi selon la région de domicile des salariés, 1984

T-26 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de domicile, 1984

T-27 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de travail, 1984

T-28 Répartition des salariés actifs ayant travaillé moins de 500 heures, selon le statut professionnel, 1984

T-29 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1984

T-30 Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1984

T-31 Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1984

T-32 Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1984

T-33 Nombre de salariés actifs en 1984 selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile

T-34 Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers, selon les régions de travail et les salaires, 1984

T-35 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1984

T-36 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1984

T-37 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1984

T-38 Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1984

T-39 Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec, quelques métiers

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1984

Région / ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions $)	Date début	Date fin
Est du Québec					
Newport	Soc. des pêches de Newport Inc.	Usine	14,0	Mai 1984	Mai 1985
Matane	Ville de Matane	Assainissement des eaux	14,0	Mai 1984	Mai 1985
La Martre-Marsoui	Ministère des transports	Route	9,5	Mai 1984	Juin 1985
Cap Chat	Hydro-Québec	Éolienne	35,0	Juillet 1984	Octobre 1985
Ste-Flavie	Institut Maurice Lamontagne (Pêches et Océans)	Centre de recherche	12,0	Août 1984	Août 1986
Saguenay-Lac St-Jean					
Jonquière	Alcan	Usine de fluorure	75,0	Avril 1983	Avril 1985
La Tuque-Ville de la Baie	Gaz Inter-cité	Gazoduc	225,0	Avril 1984	Octobre 1984
Ville de la Baie	Ministère travaux publics	Port	26,0	Février 1984	Décembre 1985
Alma Chicoutimi	Municipalités	Assainissement des eaux	38,0	Juin 1984	Décembre 1985
Québec					
Donnaconna	Gouvernement fédéral	Pénitencier	30,0	Juillet 1983	Février 1986
St-Juste de Bretenières	Biosyn	Usine	20,0	Octobre 1983	Décembre 1984
Québec	Ville de Québec	Gare intermodale	30,0	Mars 1984	Décembre 1985
Cté de Portneuf	Trans-Québec & Maritimes	Gazoduc	10,0	Juin 1984	Octobre 1984
Mauricie-Centre du Québec					
Bécancour	Soc. Parc Industriel du Centre du Québec	Quai	16,7	Juillet 1983	Décembre 1984
Shawinigan	Alcan	Usine	25,0	Août 1983	Décembre 1985
Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	Aménagement du port	10,0	Mars 1984	Décembre 1984
Bécancour	Pechiney	Aluminerie	1 000,0	Mars 1984	Mars 1987
Estrie					
Diverses municipalités		Assainissement des eaux	20,0	1984	
Lennoxville	Agriculture Canada	Station de recherche	12,0	Juin 1984	Mai 1986
Canton de Windsor aux frontières E.U.	Hydro-Québec	Ligne Transport énergie	87,0	Juillet 1984	Juillet 1986
Sud de Montréal					
St-Hyacinthe	Hydro-Québec	Édifice à bureaux	15,0	Juin 1983	Décembre 1984
St-Hyacinthe	Agriculture Canada	Centre de recherche	30,0	Mars 1984	Décembre 1986

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1984

Région / ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions $)	Date début	Date fin
Montréal Métropolitain					
Sur Rivière des Prairies	Hydro-Québec	Reconstruction d'un barrage	78,0	Mars 1983	Janvier 1986
Pte-Aux-Trembles	Pétro Canada (Canmet)	Usine d'hydrocraquage	116,0	Septembre 1983	Juillet 1985
Ville Mont-Royal	Conseil recherche du Canada	Centre de Biotechnologie	61,0	Octobre 1983	Décembre 1985
Montréal (1200 Dorchester ouest)	Soc. Imm. Marathon Ltée	Édifice à bureaux	35,0	Janvier 1984	Janvier 1986
6801 Trans-Canadienne	Cadillac Fairview	Rénov. Centre commercial	35,0	Janvier 1984	Août 1985
Pointe Claire					
Autoroute Ville-Marie	Ministère des transports	Autoroute	34,7	Mai 1984	Décembre 1985
Montréal	Assainissement des eaux	Intercepteur Nord	11,0	1984	
		Bâtiment des boues	69,0	1984	
Nord de Montréal					
Ste-Anne des Plaines	Gouvernement fédéral	Pénitencier	6,8	Septembre 1983	Septembre 1984
Outaouais					
Masson	James McLaren Ltée	Usine	191,0	Septembre 1983	Décembre 1985
Hull	Soc. de construction des Musées	Musée	80,0	Février 1984	Mars 1987
Hull	Bourque Pierre & Fils Ltée	Ed. à bureaux	30,0	Avril 1984	Août 1985
Nord-Ouest Québécois					
Rouyn	Promenade du cuivre	Centre commercial	18,0	Novembre 1983	Août 1984
Val d'Or	Ville de Val d'Or	Assainissement des eaux	7,9	Juillet 1984	Décembre 1984
Côte Nord					
Baie Comeau	Reynolds	Agrandissement d'usine	700,0	Juin 1982	Juin 1985
Sept-Îles	Ministère des transports	Route & aqueduc	10,0	Janvier 1984	Décembre 1985

Source: OCQ, mai 1985

T-2

Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10,000 habitants et plus, 1984-1983

Région	1984	1983	1984/1983*
Est du Québec	430	603	−28,7
Saguenay-Lac St-Jean	1 320	1 145	+15,3
Québec	4 047	4 986	−18,8
Mauricie-Centre du Québec	2 236	1 618	+38,2
Estrie	1 489	906	+64,3
Montréal métro	18 878	19 682	− 4,1
Sud de Montréal	1 643	1 491	+10,2
Nord de Montréal	1 047	1 156	− 9,4
(Grand Montréal)	(21 568)	(22 329)	− 3,4
Outaouais	3 391	1 413	+40,0
Nord-ouest Québécois	440	419	+ 5,0
Côte Nord	50	65	−23,1
Ensemble du Québec**	**41 902**	**40 318**	**+ 3,9**

* Variation annuelle en %.

** Le total comprend toutes les municipalités de la province

Source: SCHL, compilation OCQ, mai 1985.

Tableau T-3

Nombre d'employeurs actifs* selon certains groupes 1975-1984

Groupe	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984 Nombre	1984 %
Travaux généraux	3 944	4 262	4 314	4 312	4 338	4 108	4 014	3 553	3 833	3 987	29,8
Charpenterie-menuiserie	1 821	2 021	2 016	2 024	1 967	1 846	1 756	1 484	1 509	1 609	12,0
Électricité	1 421	1 544	1 649	1 672	1 718	1 731	1 731	1 598	1 659	1 682	12,5
Excavation	1 211	1 336	1 296	1 307	1 264	1 183	1 091	973	946	942	7,0
Tuyauterie	1 104	1 123	1 180	1 150	1 167	1 151	1 092	1 009	1 002	978	7,3
Maçonnerie	984	1 093	1 104	1 105	1 076	1 007	934	817	849	853	6,4
Peinture	965	952	952	936	912	873	812	744	724	719	5,4
Autres	3 915	3 936	3 839	3 651	3 352	3 069	2 993	2 687	2 819	2 625	19,6
Total	**15 365**	**16 267**	**16 350**	**16 157**	**15 794**	**14 968**	**14 423**	**12 865**	**13 341**	**13 395**	**100,0%**

* n'incluant pas les artisans.
Source: OCQ, mai 1985.

Tableau T-4

Répartition des principaux groupes d'employeurs actifs* selon le lieu du siège social, 1984

Région	Travaux généraux	Charpenterie-menuiserie	Électricité	Excavation	Tuyauterie	Maçonnerie	Peinture	Autres	Total
Est du Québec	214	14	81	45	38	23	30	166	611
Saguenay-Lac St-Jean	195	17	64	40	32	29	23	144	544
Québec	809	168	243	141	130	121	117	449	2 178
Mauricie-Centre du Québec	342	71	120	76	77	79	43	162	970
Estrie	195	57	67	62	43	35	32	102	593
Montréal métropolitain	718	341	347	151	303	182	196	656	2 894
Sud de Montréal	600	430	319	157	139	170	127	337	2 279
Nord de Montréal	622	451	322	188	166	174	109	426	2 458
(Grand Montréal)[1]	(1 940)	(1 222)	(988)	(496)	(608)	(526)	(432)	(1 419)	(7 631)
Outaouais	126	40	58	35	18	23	20	57	377
Nord-Ouest québécois	66	10	36	23	13	9	10	51	218
Baie James	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Côte Nord	64	4	20	19	12	4	11	29	163
Extérieur	34	6	5	5	7	4	1	46	108
Ensemble du Québec	**3 987**	**1 609**	**1 682**	**942**	**978**	**853**	**719**	**2 625**	**13 395**

* n'incluant pas les artisans.
1. somme des régions Montréal métropolitain, Sud de Montréal et Nord de Montréal.
Source: OCQ, mai 1985.

Tableau T-5

Répartition des employeurs selon le nombre de régions de travail et le lieu du siège social, 1984

Région du du siège social	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Est du Québec	494	76	12	8	17	2	2	611
Saguenay-Lac St-Jean	401	92	8	12	14	—	17	544
Québec	1 590	361	53	67	60	10	37	2 178
Mauricie-Centre du Québec	714	150	24	26	47	1	8	970
Estrie	465	73	17	12	14	3	9	593
Grand Montréal*	6 090	1 137	104	91	180	15	14	7 631
Outaouais	303	62	4	—	6	2	—	377
Nord-Ouest québécois	167	37	1	3	7	—	3	218
Baie James	2	—	—	—	—	—	—	2
Côte Nord	118	33	6	1	4	—	1	163
Extérieur	1	—	—	2	55	38	12	108
Ensemble du Québec	**10 345**	**2 021**	**229**	**222**	**404**	**71**	**103**	**13 395**

* comprend les régions du Montréal métropolitain, du Sud de Montréal et du Nord de Montréal.
Source: OCQ, mai 1985.

T-6

Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1975-1984

Région	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1984/1983*
Non identifiée	90	18	6	10	—	9	5	2	—	—	—
Est du Québec	6 571	6 346	6 604	6 206	5 115	4 768	4 371	3 072	2 814	2 907	+ 3,3
Saguenay-Lac-St-Jean	6 712	6 498	7 772	7 566	6 309	6 235	5 710	4 213	3 993	4 490	+ 12,4
Québec	22 612	21 460	22 176	21 892	19 204	17 491	16 467	13 469	13 449	12 964	− 3,6
Mauricie-Centre du Québec	10 185	9 870	9 935	10 046	8 562	7 564	7 621	6 208	5 540	6 112	+ 10,3
Estrie	4 375	4 525	4 330	4 063	3 599	3 205	2 924	2 170	2 240	2 748	+ 22,7
Montréal métropolitain	59 914	57 490	48 928	41 146	35 195	33 058	31 271	27 360	24 832	24 548	− 1,1
Sud de Montréal**	8 609	8 990	8 421	7 590	6 464	5 976	8 335	6 884	6 519	6 426	− 1,4
Nord de Montréal	15 038	15 263	14 615	13 140	11 216	10 390	10 339	8 949	8 571	8 589	+ 0,2
(Grand Montréal)	(83 561)	(81 743)	(71 964)	(61 876)	(52 875)	(49 424)	(49 945)	(43 193)	(39 922)	(39 563)	(− 0,9)
Outaouais	5 329	5 840	5 394	3 976	2 951	2 605	2 523	2 067	2 124	2 736	+ 28,8
Nord-Ouest québécois	3 864	4 185	4 051	3 357	2 565	2 531	2 760	1 871	1 685	1 658	− 1,6
Baie James	2	20	78	119	74	49	39	23	7	28	+300,0
Côte Nord	3 434	3 658	4 041	3 579	3 237	2 933	2 334	1 744	1 955	2 343	+ 19,8
Extérieur	2 764	2 393	2 167	1 177	637	505	545	328	308	308	—
Ensemble du Québec	**149 679**	**146 557**	**138 518**	**123 867**	**105 128**	**97 319**	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**75 857**	**+ 2,5**

* Variation annuelle en pourcentage.

** Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal métropolitain.

Source: OCQ, mai 1985.

T-7

Pourcentage des salariés actifs dans la construction, selon la région de domicile, 1975-1984

Région	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Est du Québec	4,4	4,3	4,8	5,0	4,9	4,9	4,6	3,9	3,8	3,8
Saguenay-Lac-St-Jean	4,5	4,4	5,6	6,1	6,0	6,4	6,0	5,4	5,4	5,9
Québec	15,1	14,6	16,0	17,7	18,3	18,0	17,3	17,2	18,2	17,1
Mauricie-Centre du Québec	6,8	6,7	7,2	8,1	8,1	7,8	8,0	7,9	7,5	8,1
Estrie	2,9	3,1	3,1	3,3	3,4	3,3	3,1	2,8	3,0	3,6
Montréal métropolitain	40,0	39,2	35,3	33,2	33,5	34,0	32,8	34,9	33,5	32,4
Sud de Montréal*	5,8	6,1	6,1	6,1	6,1	6,1	8,8	8,8	8,8	8,5
Nord de Montréal	10,0	10,4	10,6	10,6	10,7	10,7	10,9	11,4	11,6	11,3
(Grand Montréal)	(55,8)	(55,8)	(52,0)	(50,0)	(50,3)	(50,8)	(52,4)	(55,1)	(53,9)	(52,1)
Outaouais	3,6	4,0	3,9	3,2	2,8	2,7	2,6	2,6	2,9	3,6
Nord-Ouest québécois	2,6	2,9	2,9	2,7	2,4	2,6	2,9	2,4	2,3	2,2
Côte Nord	2,3	2,5	2,9	2,9	3,1	3,0	2,5	2,2	2,6	3,1
Extérieur	1,8	1,6	1,6	1,0	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal métropolitain.
Source: OCQ, mai 1985.

T-8

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1975-1984
(en millions)

Région	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1984/1983*
Non identifiée	0,03	0,01	0,002	0,004	—	0,004	0,005	—	—	—	—
Est du Québec	5,7	4,9	6,2	6,2	5,4	4,5	4,1	2,3	1,9	2,1	+10,5
Saguenay-Lac-St-Jean	6,0	5,1	7,6	7,7	6,7	6,6	6,1	3,5	2,9	4,1	+41,4
Québec	22,7	19,8	22,6	23,9	22,2	17,8	16,5	12,0	12,8	12,5	− 2,4
Mauricie-Centre du Québec	9,7	8,5	9,3	10,1	9,2	7,2	8,0	5,0	4,1	5,4	+31,7
Estrie	3,9	4,0	3,7	3,6	3,6	3,0	2,6	1,5	1,8	2,4	+33,3
Montréal métropolitain	71,1	60,4	53,0	43,4	38,5	36,7	37,2	30,1	25,4	26,0	+ 2,4
Sud de Montréal**	8,7	8,0	8,0	7,2	6,6	5,8	8,6	6,1	6,1	6,5	+ 6,6
Nord de Montréal	15,6	14,2	14,2	12,7	11,9	10,8	11,4	8,9	8,3	8,7	+ 4,8
(Grand Montréal)	(95,4)	(82,2)	(75,2)	(63,2)	(57,0)	(53,3)	(57,2)	(45,1)	(39,7)	(41,1)	(+ 3,5)
Outaouais	4,1	3,8	4,4	2,9	2,2	1,9	1,9	1,5	1,6	2,1	+31,3
Nord-Ouest québécois	3,2	3,3	3,8	3,2	2,6	2,4	2,7	1,5	1,2	1,4	+16,7
Baie James	0,002	0,02	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	—	—
Côte Nord	3,0	3,2	4,2	3,3	3,4	3,0	2,1	1,5	1,7	2,3	+35,3
Extérieur	1,4	1,1	1,1	0,6	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	—
Ensemble du Québec	**155,1**	**136,5**	**138,1**	**124,8**	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**73,7**	**+ 8,7**

* Variation annuelle en pourcentage.

** Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal métropolitain.

Source: OCQ, mai 1985.

T-9

Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1975-1984

Région	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Est du Québec	3,7	3,6	4,5	5,0	4,8	4,5	4,0	3,1	2,8	2,8
Saguenay-Lac-St-Jean	3,9	3,7	5,5	6,2	6,0	6,6	6,0	4,7	4,3	5,6
Québec	14,6	14,5	16,4	19,1	19,7	17,8	16,3	16,2	18,9	17,0
Mauricie-Centre du Québec	6,3	6,2	6,7	8,1	8,2	7,2	7,9	6,8	6,0	7,3
Estrie	2,5	2,9	2,7	2,9	3,2	3,0	2,6	2,0	2,7	3,3
Montréal métropolitain	45,8	44,2	38,4	34,8	34,2	36,7	36,7	40,7	37,5	35,3
Sud de Montréal*	5,6	5,9	5,8	5,8	5,9	5,8	8,5	8,2	9,0	8,8
Nord de Montréal	10,1	10,4	10,3	10,2	10,6	10,8	11,2	12,0	12,2	11,8
(Grand Montréal)	(61,5)	(60,2)	(54,5)	(50,6)	(50,7)	(53,2)	(56,4)	(60,9)	(58,6)	(55,8)
Outaouais	2,6	2,8	3,2	2,3	1,9	1,9	1,9	2,0	2,3	2,8
Nord-Ouest québécois	2,1	2,4	2,8	2,6	2,3	2,4	2,7	2,0	1,8	1,9
Baie James	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2
Côte Nord	1,9	2,3	3,0	2,6	3,0	3,0	2,1	2,0	2,5	3,1
Extérieur	0,9	0,8	0,8	0,5	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal métropolitain.
Source: OCQ, mai 1985.

T-10

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail 1976-1984
(en millions)

Région	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1984/1983***
Est du Québec	2,9	3,3	4,1	3,8	3,0	2,4	1,8	1,8	2,3	+27,8
Saguenay-Lac-St-Jean	3,6	5,5	6,4	4,9	5,6	5,4	3,2	2,6	3,5	+34,6
Québec	15,5	16,6	17,3	16,4	12,6	11,6	9,7	11,3	10,6	− 6,2
Mauricie-Centre du Québec	7,5	7,4	8,8	8,0	5,7	6,8	4,1	3,3	4,5	+36,4
Estrie	3,4	3,0	3,1	3,3	2,7	2,1	1,3	1,6	2,2	+37,5
Montréal métropolitain	66,6	55,8	45,0	39,3	38,7	43,6	36,9	31,1	32,1	+ 3,2
Sud de Montréal*	6,7	6,8	6,1	5,5	4,7	4,8	3,2	3,5	4,0	+14,3
Nord de Montréal	6,1	5,9	5,1	5,3	4,2	4,3	3,4	3,3	3,4	+ 3,0
(Grand Montréal)	(79,4)	(68,6)	(56,2)	(50,1)	(47,6)	(52,7)	(43,5)	(37,9)	(39,6)	(+ 4,5)
Outaouais	4,7	5,1	3,5	2,4	2,0	2,2	1,7	1,8	2,3	+27,7
Nord-Ouest québécois	5,5	3,9	3,3	3,7	3,2	3,3	2,0	1,4	1,6	+14,3
Baie James	3,4	13,6	17,4	14,7	10,8	10,0	3,4	2,3	1,3	−43,5
Côte Nord	4,9	7,3	2,4	1,8	1,9	1,3	1,3	1,6	2,6	+62,5
Ensemble du Québec**	**136,5**	**138,1**	**124,8**	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**73,7**	**+ 8,7**

* Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal métropolitain.
** Ce total inclut les heures que nous ne pouvons identifier à une région donnée.
*** Variation annuelle en pourcentage
Source: OCQ, mai 1985.

T-11

Salaires versés aux salariés de la construction selon la région de domicile, 1975-1984
(en millions de dollars)

Région	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1984/1983*
Non identifiée	0,2	0,04	0,02	0,07	—	0,01	0,08	—	—	—	—
Est du Québec	49,0	47,4	67,8	72,2	66,4	64,8	64,9	38,6	34,4	39,2	+14,0
Saguenay-Lac-St-Jean	49,2	46,9	79,6	87,5	79,5	87,1	88,3	56,1	50,9	78,2	+53,6
Québec	184,5	175,4	233,3	268,8	263,5	238,3	243,8	192,6	229,8	226,8	− 1,3
Mauricie-Centre du Québec	79,8	76,1	95,5	112,2	107,5	95,3	117,9	81,6	74,9	100,1	+33,6
Estrie	31,6	35,5	37,5	39,8	40,9	38,6	36,3	23,8	32,4	41,7	+28,7
Montréal métropolitain	589,4	548,4	538,4	486,3	453,2	480,7	530,8	465,6	434,3	453,4	+ 4,4
Sud de Montréal**	70,6	71,0	79,9	79,5	75,8	75,1	124,0	95,4	106,3	114,6	+ 7,8
Nord de Montréal	127,3	127,2	144,9	141,9	140,5	142,0	166,9	142,1	144,5	153,7	+ 6,4
(Grand Montréal)	(787,3)	(746,6)	(763,2)	(707,1)	(669,5)	(697,8)	(821,7)	(703,1)	(685,2)	(721,7)	(+ 5,3)
Outaouais	32,6	34,0	43,8	31,3	25,4	24,1	27,4	23,5	26,9	36,3	+34,9
Nord-Ouest québécois	26,6	31,1	41,0	37,8	31,8	32,3	39,0	24,5	21,0	26,4	+25,7
Baie James	0,02	0,2	0,9	1,3	1,2	1,2	1,1	0,6	0,2	0,3	+50,0
Côte Nord	27,5	30,5	45,9	39,7	44,6	42,9	33,9	25,9	31,4	44,5	+41,7
Extérieur	12,9	10,6	13,5	7,0	3,2	2,6	3,9	1,9	1,6	2,1	+31,3
Ensemble du Québec	**1 281,2**	**1 234,8**	**1 422,0**	**1 405,3**	**1 333,6**	**1 325,1**	**1 478,3**	**1 171,9**	**1 188,6**	**1 317,1**	**+10,8**

* Variation annuelle en pourcentage.

** Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal métropolitain.

Source: OCQ, mai 1985.

T-12

Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction selon les sous-régions de domicile, 1981-1984

Sous-régions	1981	1982	1983	1984
Îles-de-la-Madeleine	312	230	188	169
Gaspé	483	335	362	395
Ste-Anne-des-Monts	327	228	200	248
Bonaventure	1 070	627	502	612
Bas St-Laurent	2 179	1 652	1 562	1 483
Roberval	772	593	589	574
Chicoutimi	4 938	3 620	3 404	3 916
Rivière-du-Loup	1 337	957	850	805
Québec métropolitain	7 809	6 500	6 588	6 332
Charlevoix	990	783	713	736
Portneuf	1 038	855	852	811
Sud de Québec	3 176	2 702	2 766	2 664
Chaudière	2 117	1 672	1 680	1 616
Bois-Francs	2 297	1 755	1 696	1 737
Mauricie	5 324	4 453	3 844	4 375
Cantons de l'Est	2 924	2 170	2 240	2 748
Beauharnois	2 644	2 310	2 143	2 052
Rive-Sud	—	5 919	5 436	5 502
Montréal métropolitain	31 272	16 931	15 285	15 024
Laval	—	4 510	4 111	4 022
Granby	1 594	1 277	1 241	1 191
St-Jean	1 482	1 277	1 223	1 208
St-Hyacinthe	1 486	1 288	1 240	1 253
Richelieu	1 129	732	672	722
Joliette	4 423	3 848	3 640	3 689
Terrebonne	5 362	4 706	4 504	4 440
Labelle	553	395	427	460
Hull	2 523	2 067	2 124	2 736
Rouyn-Noranda	1 799	1 264	1 208	1 170
Abitibi	961	607	477	488
Baie James	39	23	7	28
Saguenay	1 392	1 117	1 279	1 417
Mingan	942	627	676	926
Extérieur	545	328	308	308
Ensemble du Québec	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**75 857**

Source: OCQ, mai 1985.

T-13

Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon les sous-régions de domicile, 1981-1984
(en milliers)

Sous-régions	1981	1982	1983	1984
Îles-de-la-Madeleine	263	163	118	92
Gaspé	415	213	221	297
Ste-Anne-des-Monts	295	162	127	179
Bonaventure	1 065	472	319	421
Bas St-Laurent	2 049	1 266	1 131	1 135
Roberval	675	425	399	434
Chicoutimi	5 417	3 032	2 457	3 679
Rivière-du-Loup	1 329	753	673	697
Québec métropolitain	8 256	6 282	6 851	6 532
Charlevoix	957	682	561	631
Portneuf	997	696	803	773
Sud de Québec	3 138	2 382	2 638	2 608
Chaudière	1 784	1 212	1 227	1 299
Bois-Francs	2 178	1 287	1 329	1 528
Mauricie	5 807	3 688	2 801	3 869
Cantons de l'Est	2 562	1 548	1 828	2 423
Beauharnois	2 908	2 112	2 045	2 115
Rive-Sud	—	6 487	5 640	5 887
Montréal métropolitain	37 217	18 441	15 147	15 521
Laval	—	5 191	4 599	4 579
Granby	1 570	1 057	1 125	1 185
St-Jean	1 485	1 199	1 179	1 235
St-Hyacinthe	1 618	1 209	1 247	1 337
Richelieu	1 035	503	480	586
Joliette	4 945	4 002	3 597	3 786
Terrebonne	6 046	4 625	4 383	4 557
Labelle	439	265	308	325
Hull	1 932	1 541	1 595	2 135
Rouyn-Noranda	1 766	1 062	879	1 087
Abitibi	916	446	313	353
Baie James	64	32	9	17
Saguenay	1 388	1 021	1 257	1 546
Mingan	711	446	447	745
Extérieur	236	103	79	95
Ensemble du Québec	**101 469**	**74 008**	**67 810**	**73 689**

Source: OCQ, mai 1985.

T-14

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1975-1984

Mois	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1984/1983*
Janvier	69 883	73 060	67 578	55 928	49 494	47 665	46 850	41 718	30 732	31 662	+ 3,0
Février	70 455	72 989	66 474	58 159	48 604	46 856	46 811	40 527	29 998	33 446	+11,5
Mars	73 382	76 213	68 455	61 378	53 700	47 574	50 524	40 618	32 438	35 212	+ 8,6
Avril	78 594	86 063	89 317	69 314	60 796	52 436	57 402	43 513	37 621	39 321	+ 4,5
Mai	92 895	97 581	90 454	81 705	72 789	65 271	68 654	51 401	45 089	47 985	+ 6,4
Juin	98 986	103 815	95 129	89 611	80 239	70 135	71 749	53 134	50 626	54 469	+ 7,6
Juillet	99 043	100 127	93 512	87 341	77 583	68 591	71 108	52 182	51 206	51 890	+ 1,3
Août	108 286	97 613	95 577	90 389	81 251	75 301	75 349	54 433	54 194	57 388	+ 5,9
Septembre	108 021	72 222	96 925	89 473	81 825	73 739	73 239	54 942	54 282	59 011	+ 8,7
Octobre	108 122	81 824	94 109	85 422	80 716	74 656	71 673	54 196	54 079	57 491	+ 6,3
Novembre	103 064	90 715	87 261	79 451	76 498	69 875	64 180	49 559	50 125	54 508	+ 8,7
Décembre	87 466	81 531	72 345	65 052	61 887	59 692	54 869	42 590	44 640	47 500	+ 6,4
Total	**149 679**	**146 557**	**138 518**	**123 867**	**105 128**	**97 319**	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**75 857**	**+ 2,4**
Écart (max.-min.)	38 403	31 593	31 103	34 461	32 331	28 445	28 538	14 415	24 284	27 349	+12,6
Moyenne mensuelle	91 515	86 146	84 928	76 102	68 782	62 649	62 701	48 234	44 586	47 490	+ 6,5

* Variation annuelle en pourcentage.

Source: OCQ, mai 1985.

T-15

Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1975-1984
(en millions)

Mois	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1984/1983*
Janvier	7,9	9,5	8,1	6,3	5,6	5,3	5,8	5,2	3,7	3,1	−16,2
Février	9,7	10,2	8,8	7,7	6,3	6,3	5,9	5,2	3,7	4,1	+10,8
Mars	10,6	11,3	9,9	8,6	7,8	6,3	6,6	5,3	4,0	4,8	+20,0
Avril	10,7	12,5	11,0	9,5	7,5	6,3	7,2	5,2	4,9	4,4	−10,2
Mai	14,1	14,4	12,2	11,3	10,5	9,7	10,7	7,4	5,5	6,1	+10,9
Juin	13,8	15,2	13,7	13,0	12,3	9,8	9,9	6,7	6,5	8,2	+26,2
Juillet	10,8	11,6	10,7	9,9	7,6	6,7	7,4	6,0	5,6	4,5	−19,7
Août	18,0	12,7	14,1	13,7	12,8	12,0	12,1	7,2	7,3	8,5	+16,4
Septembre	15,5	6,6	14,3	14,0	12,3	10,0	10,2	7,1	7,5	9,0	+20,0
Octobre	17,3	10,0	13,9	11,8	11,7	11,3	11,5	8,2	7,8	7,8	—
Novembre	16,2	12,5	12,4	11,5	11,3	10,5	8,6	6,3	6,3	7,6	+20,6
Décembre	10,5	10,0	9,0	7,6	6,9	5,9	5,8	4,2	5,1	5,6	+ 9,8
Total	**155,1**	**136,5**	**138,1**	**124,8**	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**73,7**	**+ 8,7**
Écart (max.-min.)	10,1	8,6	6,2	7,7	7,2	6,7	6,3	4,0	4,1	5,9	+43,9
Moyenne mensuelle	12,9	11,4	11,5	10,4	9,4	8,3	8,5	6,2	5,7	6,1	+ 7,0

* Variation anuelle en pourcentage.
Source: OCQ, mai 1985.

T-16

Salaires versés dans la construction selon le mois, 1975-1984
(en millions de dollars)

Mois	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1984/1983*
Janvier	61,7	84,5	69,7	66,9	65,2	63,8	79,6	79,2	60,8	55,7	− 8,4
Février	75,0	91,5	76,3	82,1	73,5	76,9	81,0	79,1	60,9	74,0	+21,5
Mars	82,7	101,6	86,4	92,0	91,0	78,1	89,9	80,6	67,1	85,5	+27,4
Avril	82,3	110,8	125,7	102,0	89,3	79,2	98,3	79,4	80,3	78,9	− 1,8
Mai	114,8	131,9	129,0	127,8	119,7	122,3	156,0	108,2	97,1	108,0	+11,2
Juin	113,9	139,8	145,3	148,7	145,6	133,0	144,5	108,9	114,2	144,8	+26,8
Juillet	92,7	107,3	114,2	114,2	94,1	95,4	110,8	97,4	101,0	80,5	−20,3
Août	148,5	113,4	148,3	155,5	151,6	161,9	177,7	115,3	128,8	151,4	+17,5
Septembre	129,4	58,5	150,7	159,9	146,1	136,3	151,0	116,3	132,5	161,6	+22,0
Octobre	148,5	90,0	148,7	135,9	139,2	153,5	171,5	133,2	138,6	140,0	+ 1,0
Novembre	139,5	113,9	131,1	131,0	134,0	142,1	128,1	102,6	112,3	133,9	+19,2
Décembre	92,2	91,2	96,6	89,3	83,5	82,5	89,9	71,3	95,0	102,8	+ 8,2
Total	**1281,2**	**1234,8**	**1422,0**	**1405,3**	**1333,6**	**1325,1**	**1478,3**	**1171,9**	**1188,6**	**1317,1**	**+10,8**
Écart (max.-min.)	86,8	81,3	81,0	81,8	86,4	89,7	98,1	54,1	77,8	105,9	+36,1
Moyenne mensuelle	106,8	102,8	118,5	117,1	111,1	110,4	123,2	97,7	99,1	109,8	+10,8

* Variation annuelle en pourcentage.
Source: OCQ, mai 1985.

T-17

Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1984

Région	Salariés qualifiés			Salariés non qualifiés	Total	Pourcentage par région
	Compagnons	Apprentis	Total			
Est du Québec	1 799	227	2 026	881	2 907	3,8
Saguenay-Lac St-Jean	2 412	647	3 059	1 431	4 490	5,9
Québec	8 046	1 490	9 536	3 428	12 964	17,1
Mauricie-Centre du Québec	3 456	829	4 285	1 827	6 112	8,1
Estrie	1 510	522	2 032	716	2 748	3,6
Montréal métropolitain	14 164	3 513	17 677	6 871	24 548	32,4
Sud de Montréal	3 871	1 060	4 931	1 495	6 426	8,5
Nord de Montréal	5 015	1 199	6 214	2 375	8 589	11,3
(Grand Montréal)	(23 050)	(5 772)	(28 822)	(10 741)	(39 563)	(52,2)
Outaouais	1 265	530	1 795	941	2 736	3,6
Nord-Ouest québécois	943	207	1 150	508	1 658	2,2
Baie James	1	1	2	26	28	—
Côte Nord	1 092	214	1 306	1 037	2 343	3,1
Extérieur	168	8	176	132	308	0,4
Ensemble du Québec	**43 742**	**10 447**	**54 189**	**21 668**	**75 857**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1985.

T-18

Répartition des salariés qualifiés de la construction, selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1984

	Salariés qualifiés			Moy. des hres travaillées			Salaire annuel moyen		
	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total
Briqueteur-maçon	2 089	618	2 707	877	702	837	16 298	9 453	14 736
Calorifugeur	459	76	535	1 010	816	982	19 519	12 282	18 491
Carreleur	373	124	497	1 129	841	1 057	20 733	11 147	18 341
Charpentier-menuisier	12 461	3 098	15 559	1 004	771	958	18 264	10 492	16 716
Chaudronnier	592	55	647	776	656	766	18 250	11 656	17 689
Cimentier-applicateur	782	169	951	1 006	703	952	17 334	9 813	15 997
Couvreur	930	609	1 539	1 025	584	850	17 949	8 730	14 301
Électricien	6 590	1 730	8 320	1 157	927	1 109	22 860	12 697	20 747
Ferblantier	1 857	445	2 302	1 146	892	1 097	22 136	12 909	20 352
Ferrailleur	675	66	741	880	427	840	15 480	6 494	14 679
Grutier	726	50	776	1 124	1 015	1 117	22 606	17 492	22 277
Mécanicien d'ascenseur	477	148	625	1 471	1 184	1 403	33 140	18 724	29 727
Mécanicien de chantier	763	96	859	969	816	952	20 986	14 177	20 225
Mécanicien de machines lourdes	205	8	213	1 205	1 195	1 204	26 985	21 320	26 773
Monteur d'acier de structure	1 394	137	1 531	1 044	641	1 008	21 387	11 009	20 459
Opérateur d'équipement lourd	3 540	277	3 817	966	769	951	17 172	12 010	16 797
Opérateur de pelles mécaniques	1 024	74	1 098	1 177	902	1 158	22 044	14 382	21 528
Peintre	2 313	647	2 960	934	670	877	15 657	8 384	14 067
Plâtrier	569	187	756	856	607	794	14 884	7 632	13 090
Poseur de systèmes intérieurs	527	136	663	1 097	828	1 042	19 733	10 939	17 929
Poseur de revêtement souple	262	77	339	912	570	834	14 770	7 894	13 208
Serrurier en bâtiment	278	68	346	1 072	818	1 022	18 931	11 998	17 568
Tuyauteur	4 856	1 552	6 408	1 186	1 084	1 161	24 190	16 634	22 360
Total des salariés	**43 742**	**10 447**	**54 189**	**1 049**	**828**	**1 006**	**19 894**	**11 781**	**18 330**

Source: OCQ, mai 1985.

T-19

Évolution en pourcentage du nombre de salariés selon le statut, 1975-1984

Statut	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Apprentis	19,7	20,8	14,0	13,5	13,6	13,3	13,0	12,5	12,1	13,8
Compagnons	40,1	42,2	45,0	48,3	54,0	55,9	56,7	58,2	58,5	57,7
Total des salariés qualifiés	59,8	63,0	59,0	61,8	67,6	66,2	69,7	70,8	70,6	71,5
Total des occupations	40,1	37,0	41,0	38,2	32,4	30,8	30,3	29,2	29,4	28,6
Total des salariés	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1985.

T-20

Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés selon le métier, 1975-1984

	1975*	1976*	1977*	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Briqueteur maçon	4,3	4,5	4,9	4,9	5,1	4,9	4,9	4,8	5,0	5,0
Calorifugeur	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,3	1,0
Carreleur	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9
Charpentier-menuisier	30,3	30,2	30,5	30,3	30,6	29,7	28,8	27,3	28,6	28,7
Chaudronnier	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	1,1	1,1	1,3	1,2	1,2
Cimentier-applicateur	1,4	1,6	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,8	1,7	1,7
Couvreur	1,3	1,4	1,3	1,5	1,9	2,1	2,3	2,4	2,5	2,8
Électricien	13,4	13,3	14,4	14,5	14,1	14,3	14,7	15,5	15,3	15,3
Ferblantier	4,1	3,9	4,1	3,8	3,6	3,8	4,0	4,4	4,2	4,2
Ferrailleur	2,5	2,0	1,3	1,1	1,1	1,2	1,4	1,3	1,1	1,4
Grutier	1,9	1,9	1,4	1,4	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4
Mécanicien d'ascenseur	0,5	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1	1,4	1,3	1,1
Mécanicien de chantier	1,3	1,2	1,3	1,2	1,2	1,4	1,5	1,6	1,5	1,6
Mécanicien de machines lourdes	0,8	1,1	1,4	2,1	1,9	1,7	1,4	0,8	0,6	0,4
Monteur d'acier de structure	3,0	3,1	2,8	2,5	2,5	2,7	2,8	2,8	2,5	2,8
Opérateur d'équipement lourd	9,4	9,6	8,3	8,6	8,7	8,4	8,0	7,2	7,0	7,0
Opérateur de pelles mécaniques	1,6	1,6	1,6	1,8	1,9	1,9	1,8	1,9	1,9	2,0
Peintre	6,3	6,1	6,1	6,0	5,9	5,8	5,5	5,4	5,5	5,5
Plâtrier	1,3	1,4	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Poseur de systèmes intérieurs	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2
Poseur de revêtement souple	1,0	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,8	0,7	0,7	0,6
Serrurier en bâtiment	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Tuyauteur	11,5	11,0	11,1	10,9	10,7	10,9	11,3	12,3	12,0	11,8
Total des salariés qualifiés	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Le total comprend, pour ces années, les mécaniciens-vitriers qui ne sont plus assujettis au décret de l'industrie.

Source: OCQ, mai 1985.

T-21

Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction par métier et par région de domicile, 1984

Région de domicile / Métiers	Est du Québec	Saguenay-Lac St-Jean	Québec	Mauricie-Centre du Québec	Estrie	Montréal métro.	Sud de Montréal	Nord de Montréal	Outaouais	Nord-ouest québécois	Côte Nord	Extérieur	Total
Briqueteur-maçon	82	144	365	234	103	1 077	255	292	94	31	17	13	2 707
Calorifugeur	8	38	116	35	9	217	13	76	17	—	6	—	535
Carreleur	4	12	106	19	31	275	11	25	1	3	3	7	497
Charpentier-menuisier	783	879	3 398	1 311	704	3 648	1 711	1 861	546	363	343	12	15 559
Chaudronnier	61	78	29	59	12	283	42	71	—	6	6	—	647
Cimentier-applicateur	29	26	127	62	26	532	37	53	14	13	21	11	951
Couvreur	30	64	188	110	69	662	123	182	65	20	13	13	1 539
Électricien	258	500	1 230	611	254	2 765	893	1 052	296	205	244	11	8 320
Ferblantier	41	136	374	179	65	908	168	295	66	27	40	3	2 302
Ferrailleur	54	55	124	86	23	246	34	64	10	12	32	1	741
Grutier	32	63	102	59	11	273	32	84	26	22	66	6	776
Mécanicien d'ascenseur	2	6	86	5	6	341	54	53	8	5	—	59	625
Mécanicien de chantier	50	68	81	144	16	237	96	89	10	32	35	1	859
Mécanicien de machines lourdes	25	22	41	18	5	44	9	22	2	3	21	—	213
Monteur d'acier de structure	90	121	251	142	32	420	96	146	41	57	133	2	1 531
Opérateur d'équipement lourd	218	274	834	390	198	663	369	445	149	112	158	7	3 817
Opérateur de pelles mécaniques	51	99	275	89	53	166	104	144	41	44	32	—	1 098
Peintre	85	123	485	181	118	1 365	196	215	100	46	38	8	2 960
Plâtrier	6	42	181	38	35	280	44	69	49	10	—	2	756
Poseur de systèmes intérieurs	—	18	114	23	15	309	36	73	55	18	—	2	663
Poseur de revêtement souple	15	5	48	24	20	138	26	41	15	6	1	—	339
Serrurier en bâtiment	1	7	71	8	12	182	14	34	10	2	5	—	346
Tuyauteur	101	279	910	458	215	2 646	568	828	180	113	92	18	6 408
Total des salariés qualifiés	**2 026**	**3 059**	**9 536**	**4 285**	**2 032**	**17 677**	**4 931**	**6 214**	**1 795**	**1 150**	**1 306**	**176**	**54 189**

Source: OCQ, mai 1985.

T-22

I Nombre de salariés actifs dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1984

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Compagnons	21 534	22 593	23 439	25 727	30 251	33 181	31 457	34 288	35 199	34 507	32 915	29 064	29 513	43 742
Apprentis	3 712	3 942	4 232	4 858	5 979	6 942	6 600	7 572	7 722	7 614	7 505	6 663	6 112	10 447
Autres salariés	6 416	6 911	7 541	8 736	11 755	14 346	13 833	15 528	16 090	15 370	14 088	11 773	11 866	21 668
Total des salariés	**31 662**	**33 446**	**35 212**	**39 321**	**47 985**	**54 469**	**51 890**	**57 388**	**59 011**	**57 491**	**54 508**	**47 500**	**44 213**	**75 857**

II Indices des variations saisonnières de l'emploi, selon le statut professionnel, *1984

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts en points (max. — min.)
Compagnons	73,0	76,6	79,4	87,2	102,5	112,4	106,6	116,2	119,3	116,9	111,5	98,5	46,3
Apprentis	60,7	64,5	69,2	79,5	97,8	113,6	108,0	123,9	126,3	124,6	122,8	109,0	65,6
Autres salariés	54,1	58,2	63,6	73,6	99,1	120,9	116,6	130,9	135,6	129,5	118,7	99,2	81,5
Total des salariés	**71,6**	**75,6**	**79,6**	**88,9**	**108,5**	**123,2**	**117,4**	**129,8**	**133,5**	**130,0**	**123,3**	**107,4**	**61,9**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.
Source: OCQ, mai 1985.

T-23

I Nombre d'heures travaillées dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1984 (en milliers)

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Compagnons	2 095	2 785	3 234	2 920	3 919	5 072	2 620	5 017	5 377	4 702	4 620	3 520	3 823	45 880
Apprentis	335	437	532	504	715	973	474	1 011	1 048	929	964	730	721	8 651
Autres salariés	640	851	1 009	965	1 493	2 214	1 382	2 444	2 590	2 186	1 983	1 400	1 596	19 158
Total des salariés	**3 070**	**4 072**	**4 775**	**4 389**	**6 127**	**8 258**	**4 476**	**8 473**	**9 015**	**7 817**	**7 567**	**5 650**	**6 141**	**73 689**

II Indices des variations saisonnières des heures travaillées, selon le statut professionnel, *1984

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts en points (max. — min.)
Compagnons	54,8	72,8	84,6	76,4	102,5	132,7	68,5	131,2	140,6	123,0	120,8	92,1	85,8
Apprentis	46,5	60,6	73,8	69,9	99,2	135,0	65,7	140,2	145,4	128,8	133,7	101,2	98,9
Autres salariés	40,1	53,3	63,2	60,5	93,5	138,7	86,6	153,1	162,3	137,0	124,2	87,7	122,2
Total des salariés	**50,0**	**66,3**	**77,8**	**71,5**	**99,8**	**134,5**	**72,9**	**138,0**	**146,8**	**127,3**	**123,2**	**92,0**	**96,8**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source: OCQ, mai 1985.

T-24

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1984

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Est du Québec	739	739	892	1 004	1 430	1 686	1 638	1 918	1 968	1 948	1 772	1 399	1 428	2 907
Saguenay-Lac St-Jean	1 398	1 505	1 582	1 753	2 338	2 804	2 847	3 408	3 587	3 412	3 144	2 652	2 536	4 490
Québec	5 608	5 994	6 083	6 785	8 693	9 920	9 040	9 853	10 043	9 505	8 847	7 410	8 148	12 964
Mauricie-Centre du Québec	1 973	2 103	2 206	2 590	3 561	4 312	4 026	4 709	4 958	4 758	4 338	3 778	3 609	6 112
Estrie	1 037	1 050	1 052	1 218	1 564	1 947	1 877	2 114	2 203	2 093	1 985	1 682	1 652	2 748
Montréal métro.	11 726	12 426	13 138	14 531	16 917	18 395	17 603	19 007	19 422	19 216	18 436	16 682	16 458	24 548
Sud de Montréal	2 956	3 020	3 155	3 679	4 398	4 927	4 795	5 107	5 147	5 047	4 766	4 223	4 268	6 426
Nord de Montréal	3 851	3 987	4 221	4 782	5 676	6 373	6 027	6 575	6 684	6 570	6 429	5 535	5 559	8 589
(Grand Montréal)	(18 533)	(19 433)	(20 514)	(22 992)	(26 991)	(29 695)	(28 425)	(30 689)	(31 253)	(30 833)	(29 631)	(26 440)	(26 286)	(39 563)
Outaouais	904	964	1 056	1 101	1 314	1 487	1 470	1 708	1 818	1 819	1 912	1 735	1 441	2 736
Nord-Ouest québécois	631	663	683	742	828	1 112	1 068	1 174	1 228	1 166	1 154	1 030	957	1 658
Baie James	4	4	4	4	4	4	7	17	21	24	18	17	11	28
Côte Nord	763	912	1 051	1 054	1 168	1 397	1 395	1 692	1 800	1 807	1 601	1 249	1 324	2 343
Extérieur	76	79	89	78	94	105	97	106	132	126	106	108	100	308
Ensemble du Québec*	**31 662**	**33 446**	**35 212**	**39 321**	**47 985**	**54 469**	**51 890**	**57 388**	**59 011**	**57 491**	**54 508**	**47 500**	**47 490**	**75 857**

* Inclut les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: OCQ, mai 1985.

T-25

Indices des variations saisonnières de l'emploi selon la région de domicile des salariés*, 1984

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts des points (max. — min.)
Est du Québec	51,7	51,7	62,5	70,3	100,1	118,1	114,7	134,3	137,8	136,4	124,1	98,0	86,1
Saguenay-Lac St-Jean	55,1	59,3	62,4	69,1	92,2	110,6	112,3	134,4	141,4	134,5	124,0	104,6	86,3
Québec	68,8	73,6	74,7	83,3	106,7	121,7	110,9	120,9	123,2	116,6	108,6	90,9	54,4
Mauricie-Centre du Québec	54,7	58,3	61,1	71,8	98,7	119,5	111,6	130,5	137,4	131,8	120,2	104,7	82,7
Estrie	62,8	63,6	63,7	73,7	94,7	117,8	113,6	128,0	133,3	126,7	120,1	101,8	70,5
Montréal métro.	71,2	75,5	79,8	88,3	102,8	111,8	106,9	115,5	118,0	116,7	112,0	101,4	46,8
Sud de Montréal	69,2	70,8	73,9	86,2	103,0	115,4	112,3	119,7	120,6	118,2	111,7	98,9	51,4
Nord de Montréal	69,3	71,7	75,9	86,0	102,1	114,6	108,4	118,3	120,2	118,2	115,6	99,6	50,9
(Grand Montréal)	(70,5)	(73,9)	(78,0)	(87,5)	(102,7)	(113,0)	(108,1)	(116,7)	(118,9)	(117,3)	(112,7)	(100,6)	48,4
Outaouais	62,7	66,9	73,3	76,4	91,2	103,2	102,0	118,5	126,2	126,2	132,7	120,4	70,0
Nord-Ouest québécois	65,9	69,3	71,4	77,5	86,5	116,2	111,6	122,7	128,3	121,8	120,6	107,6	62,4
Baie James	36,4	36,4	36,4	36,4	36,4	36,4	63,6	154,5	190,9	218,2	163,6	154,5	181,8
Côte Nord	57,6	68,9	79,4	79,6	88,2	105,5	105,4	127,8	135,9	136,5	120,9	94,3	78,9
Extérieur	76,2	79,2	89,3	78,2	94,3	105,3	97,3	106,3	132,4	126,4	106,3	108,3	56,2
Ensemble du Québec	**66,7**	**70,4**	**74,1**	**82,8**	**101,0**	**114,7**	**109,3**	**120,8**	**124,3**	**121,1**	**114,8**	**100,0**	**57,6**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne de chaque région, ramenée à l'indice 100.

Source: OCQ, mai 1985.

T-26

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de domicile, 1984
(en milliers)

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Est du Québec	74	92	115	119	164	228	151	265	281	247	235	153	2 125
Saguenay-Lac St-Jean	133	184	211	185	294	418	273	567	589	489	453	318	4 113
Québec	544	760	822	750	1 140	1 524	753	1 466	1 481	1 286	1 196	820	12 541
Mauricie-Centre du Québec	177	224	260	254	423	624	359	688	775	625	563	426	5 398
Estrie	91	109	124	124	189	275	158	299	339	268	259	187	2 423
Montréal métro.	1 159	1 532	1 840	1 671	2 205	2 871	1 507	2 784	3 023	2 673	2 636	2 085	25 987
Sud de Montréal	282	355	412	397	553	745	401	732	764	662	648	507	6 459
Nord de Montréal	384	486	582	543	729	981	507	965	1 011	889	915	676	8 667
(Grand Montréal)	(1 825)	(2 373)	(2 834)	(2 611)	(3 487)	(4 597)	(2 415)	(4 481)	(4 798)	(4 224)	(4 199)	(3 268)	(41 113)
Outaouais	85	118	142	122	157	220	118	229	261	230	254	198	2 135
Nord-Ouest québécois	59	78	95	84	102	153	93	169	170	149	163	122	1 440
Baie James	1	1	1	—	—	1	1	2	3	4	2	1	17
Côte Nord	77	128	164	133	165	212	145	290	303	286	237	150	2 291
Extérieur	5	5	7	5	7	7	8	14	14	10	7	6	95
Ensemble du Québec*	**3 070**	**4 072**	**4 775**	**4 389**	**6 127**	**8 258**	**4 476**	**8 473**	**9 015**	**7 817**	**7 567**	**5 650**	**73 689**

* Le total inclut les heures travaillées par les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.
Source: OCQ, mai 1985.

T-27

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de travail, 1984
(en milliers)

Mois / Région	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Est du Québec	77	95	121	128	190	270	164	289	296	262	245	161	2 297
Saguenay-Lac St-Jean	119	163	183	157	255	352	206	438	511	427	401	302	3 514
Québec	451	604	705	652	987	1 321	643	1 259	1 245	1 061	988	689	10 605
Mauricie-Centre du Québec	146	179	216	224	356	534	262	566	619	532	488	376	4 497
Estrie	75	93	108	106	160	247	145	275	314	248	231	174	2 176
Montréal métro.	1 448	1 930	2 310	2 072	2 695	3 512	1 855	3 477	3 729	3 294	3 240	2 568	32 129
Sud de Montréal	172	209	239	232	342	481	238	453	484	414	411	337	4 012
Nord de Montréal	134	158	200	209	305	440	211	407	418	347	357	239	3 424
(Grand Montréal)	(1 753)	(2 297)	(2 749)	(2 513)	(3 342)	(4 433)	(2 304)	(4 338)	(4 631)	(4 055)	(4 007)	(3 144)	(39 565)
Outaouais	91	123	155	136	179	245	127	243	272	230	265	188	2 256
Nord-Ouest québécois	78	100	121	111	114	162	97	178	189	159	171	125	1 605
Baie James	77	104	121	83	90	124	111	147	140	130	113	60	1 301
Côte Nord	73	114	154	137	185	229	144	313	366	365	311	191	2 582
Ensemble du Québec*	**3 070**	**4 072**	**4 775**	**4 389**	**6 127**	**8 258**	**4 476**	**8 473**	**9 015**	**7 817**	**7 567**	**5 650**	**73 689**

* Le total inclut les heures travaillées dans les régions inconnues et extérieures.
Source: OCQ, mai 1985.

T-28

Répartition des salariés actifs ayant travaillé moins de 500 heures, selon le statut professionnel, 1984

Statut	Moins de 100 heures	100-199 heures	200-299 heures	300-399 heures	400-499 heures	Total
Compagnons						
nombre	2 067	1 801	1 596	1 776	1 904	9 144
%	22,6	19,7	17,5	19,4	20,8	—
% cumulatif	—	42,3	59,8	79,2	100,0	—
Apprentis						
nombre	644	702	687	672	732	3 437
%	18,7	20,4	20,0	19,6	21,3	—
% cumulatif	—	39,1	59,1	78,7	100,0	—
Autres salariés						
nombre	2 063	1 342	1 157	1 137	1 203	6 902
%	29,9	19,4	16,8	16,5	17,4	—
% cumulatif	—	49,3	66,1	82,6	100,0	—
Total des salariés						
nombre	4 774	3 845	3 440	3 585	3 839	19 483
%	24,5	19,7	17,7	18,4	19,7	—
% cumulatif	—	44,2	61,9	80,3	100,0	—

Source: OCQ, mai 1985.

T-29

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1984

Nombre de mois	Salariés qualifiés			Salariés non qualifiés	Total	Salariés qualifiés (en %)			Salariés non qualifiés (en %)	Total (en %)
	compagnons	apprentis	total			compagnons	apprentis	total		
1	1 862	551	2 413	1 985	4 398	4,3	5,3	4,4	9,2	5,8
2	1 936	806	2 742	1 695	4 437	4,4	7,7	5,1	7,8	5,8
3	2 094	774	2 868	1 573	4 441	4,8	7,4	5,3	7,3	5,9
4	2 358	879	3 237	1 672	4 909	5,4	8,4	6,0	7,7	6,5
5	2 803	865	3 668	1 813	5 481	6,4	8,3	6,8	8,4	7,2
6	3 012	853	3 865	1 903	5 768	6,9	8,2	7,1	8,8	7,6
7	3 702	980	4 682	2 257	6 939	8,5	9,4	8,6	10,4	9,1
8	3 857	855	4 712	1 955	6 667	8,8	8,2	8,7	9,0	8,8
9	3 636	789	4 425	1 655	6 080	8,3	7,6	8,2	7,6	8,0
10	3 720	740	4 460	1 332	5 792	8,5	7,1	8,2	6,1	7,6
11	4 223	809	5 032	1 368	6 400	9,7	7,7	9,3	6,3	8,4
12	10 539	1 546	12 085	2 460	14 545	24,1	14,8	22,3	11,4	19,2
Total	**43 742**	**10 447**	**54 189**	**21 668**	**75 857**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1985.

T-30

Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1984

Nombre de mois	Nombre de compagnons	Nombre d'apparitions* en 1984			
		1	2	3	4 ou +
		(en % du nombre total des salariés ayant travaillé le même nombre de mois)			
1	1 862	100,0	—	—	—
2	1 936	82,2	17,8	—	—
3	2 094	68,5	27,7	3,8	—
4	2 358	60,9	32,4	6,1	0,6
5	2 803	58,0	31,9	8,7	0,1
6	3 012	52,0	35,5	11,1	1,5
7	3 702	55,7	31,4	10,9	2,0
8	3 857	52,3	34,4	11,6	1,7
9	3 636	45,4	40,5	12,7	1,5
10	3 720	41,2	48,7	10,0	—
11	4 223	41,4	—	—	—
12	10 539	100,0	—	—	—
Total	**43 742**	**66,4**	**27,2**	**5,7**	**0,7**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: OCQ, mai 1985.

T-31

Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1984

Nombre de mois	Nombre d'apprentis	Nombre d'apparitions* en 1984			
		1	2	3	4 ou +
		(en % du nombre total des salariés ayant travaillé le même nombre de mois)			
1	551	100,0	—	—	—
2	806	84,7	15,3	—	—
3	774	75,1	21,7	3,2	—
4	879	70,1	25,5	4,4	—
5	865	65,9	26,4	6,6	1,2
6	853	52,9	36,2	8,7	2,2
7	980	59,0	30,7	8,5	1,8
8	855	53,7	32,7	11,2	2,3
9	789	48,4	38,3	12,0	1,3
10	740	41,1	46,7	12,2	—
11	809	41,7	58,3	—	—
12	1 546	100,0	—	—	—
Total	**10 447**	**67,6**	**26,4**	**5,3**	**0,7**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: OCQ, mai 1985.

T-32

Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1984

Nombre de mois	Nombre de salariés non qualifiés	Nombre d'apparitions* en 1984			
		1	2	3	4 ou +
		(en % du nombre total des salariés ayant travaillé le même nombre de mois)			
1	1 985	100,0	—	—	—
2	1 695	84,1	15,9	—	—
3	1 573	78,7	19,0	2,3	—
4	1 672	72,8	23,6	3,5	—
5	1 813	67,8	26,2	5,4	0,6
6	1 903	61,4	31,4	6,6	0,7
7	2 257	64,6	26,9	7,3	1,2
8	1 955	63,8	28,7	7,0	0,6
9	1 655	53,7	37,6	7,9	0,8
10	1 332	48,4	43,2	8,4	—
11	1 368	46,0	54,0	—	—
12	2 460	100,0	—	—	—
Total	**21 668**	**72,0**	**23,7**	**4,0**	**0,3**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: OCQ, mai 1985.

T-33

Nombre de salariés actifs en 1984, selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile

Région	Nombre d'années consécutives*													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Est du Québec	2 907	2 896	2 512	2 385	2 272	2 158	2 046	1 937	1 722	1 543	1 382	1 259	1 105	894
Saguenay-Lac-St-Jean	4 490	3 416	2 968	2 874	2 751	2 520	2 384	2 196	1 883	1 707	1 561	1 393	1 222	1 032
Québec	12 964	10 714	9 489	9 117	8 656	8 286	7 950	7 390	6 698	6 182	5 694	5 192	4 701	4 190
Mauricie-Centre du Québec	6 112	4 860	4 312	4 183	3 930	3 766	3 633	3 398	3 100	2 842	2 555	2 236	1 977	1 712
Estrie	2 748	1 996	1 625	1 572	1 482	1 423	1 340	1 260	1 162	1 068	987	893	797	706
Montréal métropolitain	24 548	12 959	12 067	11 615	10 729	10 075	9 621	9 243	8 728	8 152	7 496	6 818	6 168	5 664
Sud de Montréal	6 426	10 285	9 394	9 011	8 382	7 909	7 579	7 207	6 684	6 099	5 486	4 839	4 295	3 807
Nord de Montréal	8 589	10 902	10 038	9 665	8 881	8 398	8 015	7 645	7 125	6 569	5 961	5 266	4 767	4 300
Outaouais	2 736	1 747	1 361	1 206	1 039	928	839	778	696	608	535	458	379	297
Nord-Ouest québécois	1 658	1 358	1 175	1 145	988	897	844	785	691	596	528	469	395	296
Baie James	28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte Nord	2 343	1 623	1 218	1 108	1 041	959	830	679	558	475	419	392	360	286
Extérieur	308	166	125	103	91	82	81	73	62	38	35	31	29	28
Ensemble du Québec	**75 857**	**62 922**	**56 284**	**53 984**	**50 242**	**47 401**	**45 162**	**42 591**	**39 109**	**35 879**	**32 639**	**29 246**	**26 195**	**23 212**
En %	100,0	82,9	74,2	71,2	66,2	62,5	59,5	56,1	51,6	47,3	43,0	38,6	34,5	30,6

* Les salariés sont répartis selon la région de domicile en 1984. Le salarié ayant travaillé en 1984 se voit accorder 1 an d'expérience, celui ayant travaillé en 1984 et 1983 se voit accorder 2 ans d'expérience, ainsi de suite.
Source: OCQ, mai 1985.

T-34

Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers, selon la région de travail et les salaires, 1984

Métier	Région de domicile exclusivement	Lieu de travail						Total
		Région de domicile et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 région	2 régions	3 régions ou +	
Charpentier-menuisier	9 527	2 960	565	113	1 976	374	44	15 559
Électricien	5 146	1 409	196	54	1 300	177	38	8 320
Tuyauteur	3 756	1 134	227	29	1 061	175	26	6 408
Peintre	1 990	510	81	13	300	54	12	2 960
Opérateur équipement lourd	2 157	731	126	50	632	93	28	3 817
Briqueteur-maçon	1 792	454	73	23	310	46	9	2 707
Total salariés qualifiés	32 040	9 979	2 063	680	7 655	1 413	359	54 189
Salariés non qualifiés	11 890	4 238	871	286	3 477	734	172	21 668
Total	**43 930**	**14 217**	**2 934**	**966**	**11 132**	**2 147**	**531**	**75 857**
				Salaire annuel moyen ($)				
Charpentier-menuisier	16 324	17 873	19 810	24 495	15 167	17 919	23 549	16 716
Électricien	20 546	21 136	24 903	30 412	19 671	21 549	31 367	20 747
Tuyauteur	21 789	22 905	27 484	25 951	21 899	24 759	34 979	22 360
Peintre	13 803	15 123	15 939	21 909	12 579	16 270	19 227	14 067
Opérateur équipement lourd	15 402	19 676	21 681	25 328	15 698	20 524	24 340	16 797
Briqueteur-maçon	14 571	15 138	17 530	18 501	13 937	15 584	18 102	14 736
Total salariés qualifiés	17 740	19 312	21 785	25 076	17 446	19 701	24 489	18 330
Salariés non qualifiés	13 644	17 207	21 084	24 811	13 203	17 773	24 931	14 946
Total	**16 632**	**18 685**	**21 577**	**24 997**	**16 121**	**19 042**	**24 632**	**17 363**

Source: OCQ, mai 1985.

T-35

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1984
(en milliers)

Région de domicile / Région de travail	Est du Québec	Saguenay-Lac St-Jean	Québec	Mauricie-Centre du Québec	Estrie	Montréal métro.	Sud de Montréal	Nord de Montréal	Outaouais	Baie James	Nord-ouest québécois	Côte Nord	Total*
Est du Québec	1 521	7	64	16	3	67	5	1	5	169	16	138	2 125
Saguenay-Lac-St-Jean	9	3 225	119	11	1	248	—	2	3	127	38	120	4 114
Québec	600	135	9 921	115	58	258	39	14	23	368	54	189	12 539
Mauricie-Centre du Québec	31	44	188	4 076	28	228	75	38	42	80	27	79	5 397
Estrie	5	2	45	35	2 014	81	54	8	15	11	10	6	2 440
Montréal métropolitain	58	39	106	88	31	23 009	816	612	82	122	56	121	25 984
Sud de Montréal	46	8	44	55	29	2 966	2 914	43	25	64	11	39	6 460
Nord de Montréal	6	25	53	38	9	5 055	103	2 694	207	99	39	39	8 668
Outaouais	1	4	5	6	—	145	6	10	1 800	14	7	19	2 135
Nord-Ouest québécois	3	3	7	2	—	16	—	1	4	45	1 299	11	1 440
Côte Nord	16	22	44	52	1	37	—	2	3	191	42	1 815	2 290
Extérieur	—	1	8	3	1	16	—	—	47	—	5	4	94
Ensemble du Québec*	**2 296**	**3 515**	**10 604**	**4 497**	**2 175**	**32 126**	**4 012**	**3 425**	**2 256**	**1 301**	**1 604**	**2 584**	**73 687**

* Les totaux comprennent les heures dont on ne connaît pas la provenance.
Source: OCQ, mai 1985.

T-36

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1984

	Nombre de salariés			Salaires annuel moyen		
Ont travaillé pour	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total
Compagnons et apprentis						
1 employeur	9 184	24 550	33 734	3 742$	23 376$	18 031$
2 employeurs	2 338	9 434	11 772	5 441	21 563	18 361
3 employeurs	743	4 483	5 226	6 353	21 217	19 104
4 employeurs	219	1 937	2 156	7 081	21 137	19 709
5 employeurs	71	748	819	7 631	21 295	20 110
6 employeurs ou +	27	455	482	7 454	21 618	20 825
Total	**12 582**	**41 607**	**54 189**	**4 300$**	**22 571$**	**18 329$**
Autres salariés						
1 employeur	5 624	8 472	14 096	3 409$	19 996$	13 235$
2 employeurs	930	3 682	4 612	4 827	21 432	18 083
3 employeurs	258	1 621	1 879	5 765	20 043	18 082
4 employeurs	63	648	711	6 128	20 070	18 835
5 employeurs	16	225	241	6 244	18 801	17 967
6 employeurs ou +	11	118	129	7 138	17 834	16 922
Total	**6 902**	**14 766**	**21 668**	**3 432$**	**20 312$**	**14 945$**
Total des salariés						
1 employeur	14 808	33 022	47 830	3 479$	22 509$	16 617$
2 employeurs	3 268	13 116	16 384	5 266	21 526	18 283
3 employeurs	1 001	6 104	7 105	6 201	20 905	18 834
4 employeurs	282	2 585	2 867	6 868	20 869	19 492
5 employeurs	87	973	1 060	7 376	20 718	19 623
6 employeurs ou +	38	573	611	7 362	20 839	20 001
Total	**19 484**	**56 373**	**75 857**	**3 993$**	**21 983$**	**17 363$**

Source: OCQ, mai 1985.

T-37

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1984

Tranche de salaire Métier ou emploi	– de 5 000 $	5 000 $ à 9 999 $	10 000 $ à 14 999 $	15 000 $ à 19 999 $	20 000 $ à 24 999 $	25 000 $ à 29 999 $	30 000 $ à 34 999 $	35 000 $ et plus	Total	Salaire annuel moyen
Charpentier-menuisier										
compagnons	1 481	1 523	1 862	2 102	1 938	1 745	1 449	361	12 461	18 263 $
apprentis	884	778	611	436	262	97	24	6	3 098	10 491 $
Électricien										
compagnons	636	594	722	773	733	845	1 213	1 074	6 590	22 860 $
apprentis	389	393	298	268	207	131	35	9	1 730	12 697 $
Tuyauteur										
compagnons	458	385	480	472	528	588	939	1 006	4 856	24 190 $
apprentis	254	264	220	224	207	184	118	81	1 552	16 633 $
Opérateur d'équipement lourd										
compagnons	510	459	536	692	583	376	200	184	3 540	17 171 $
apprentis	74	52	53	50	27	13	6	*	277	12 010 $
Peintre										
compagnons	317	394	425	410	349	275	125	18	2 313	15 657 $
apprentis	215	231	103	62	28	7	—	*	647	8 384 $
Briqueteur-maçon										
compagnons	258	286	401	410	376	219	118	21	2 089	16 298 $
apprentis	143	238	131	59	38	9	—	—	618	9 453 $
Autres										
compagnons	1 387	1 373	1 568	1 608	1 632	1 442	1 396	1 437	11 893	20 471 $
apprentis	741	607	437	320	230	114	47	29	2 525	11 165 $
Total des salariés qualifiés										
compagnons	**5 047**	**5 014**	**5 994**	**6 467**	**6 139**	**5 540**	**5 440**	**4 101**	**43 742**	**19 894 $**
apprentis	**2 700**	**2 563**	**1 853**	**1 419**	**999**	**555**	**230**	**128**	**10 447**	**11 780 $**
Manoeuvre	1 650	1 419	1 378	1 232	873	554	160	65	7 331	12 964 $
Manoeuvre spécialisé	917	1 028	1 084	1 175	808	545	167	97	5 821	14 750 $
Conducteur de camion	76	82	88	71	87	54	41	54	553	18 204 $
Soudeur	134	93	97	111	114	107	103	173	932	21 675 $
Monteur de ligne d'énergie et de distribution	55	56	87	116	144	183	200	669	1 510	30 604 $
Autres salariés non qualifiés	2 107	895	674	531	473	370	238	233	5 521	12 039 $
Total des salariés non qualifiés	**4 939**	**3 573**	**3 408**	**3 236**	**2 499**	**1 813**	**909**	**1 291**	**21 668**	**14 946 $**
Total des salariés	**12 686**	**11 150**	**11 255**	**11 122**	**9 637**	**7 908**	**6 579**	**5 520**	**75 857**	**17 363 $**

* La moyenne n'est pas représentative à cause du nombre trop faible des effectifs.

Source: OCQ, mai 1985.

T-38

Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1984

Âge	Nombre de salariés			Moyenne des heures travaillées		
	Compagnons	Apprentis	Autres	Compagnons	Apprentis	Autres
Moins de 20 ans	6	968	433	*	604	364
20 - 24 ans	502	3 890	1 499	1 137	882	559
25 - 29 ans	3 793	2 997	3 376	1 107	870	764
30 - 34 ans	6 329	1 341	3 497	1 076	797	870
35 - 39 ans	7 649	660	3 152	1 091	784	946
40 - 44 ans	7 123	299	2 871	1 090	767	1 001
45 - 49 ans	6 450	180	2 575	1 080	727	1 017
50 - 54 ans	5 751	69	2 108	1 035	705	1 024
55 - 59 ans	4 149	30	1 497	915	612	922
60 - 64 ans	1 823	12	609	748	657	822
65 ans ou plus	167	1	51	524	*	353
Total	**43 742**	**10 447**	**21 668**	**1 049**	**828**	**884**

* La moyenne n'est pas représentative à cause du nombre trop faible des effectifs.
Source: OCQ, mai 1985.

T-39

Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec*, quelques métiers

Métier	12 mai 1980 $	1er mai 1981 $	1er juin 1982 $	1er mai 1983 $
Briqueteur-maçon	12,56	13,67	15,04	16,54
Calorifugeur	13,04	13,95	15,35	16,88
Carreleur	12,78	13,67	15,04	16,54
Charpentier-menuisier**	12,10	13,18	14,74	16,21
Chaudronnier	13,15	14,07	15,48	17,03
Cimentier-applicateur	11,47	12,49	13,74	15,11
Couvreur	11,71	12,97	14,27	15,69
Électricien	13,15	14,07	15,48	17,03
Ferblantier	13,03	14,07	15,48	17,03
Ferrailleur	11,47	12,49	13,74	15,11
Frigoriste	13,15	14,07	15,48	17,03
Grutier	12,44	13,45	14,80	16,27
Mécanicien d'ascenseur	14,25	15,75	17,33	19,06
Mécanicien de chantier	12,95	14,07	15,48	17,03
Mécanicien de machines lourdes	12,19	13,58	14,94	16,43
Monteur d'acier de structure	13,15	14,07	15,48	17,03
Opérateur d'équipement lourd	11,60	12,52	13,77	15,15
Opérateur de pelles mécaniques	12,57	13,45	14,80	16,27
Peintre	11,59	12,40	13,67	15,02
Plâtrier	12,29	13,15	14,47	15,91
Poseur de revêtement souple	11,10	12,00	13,25	14,58
Poseur de systèmes intérieurs	12,49	13,40	14,74	16,21
Serrurier de bâtiment	12,34	13,20	14,52	15,97
Tuyauteur	13,15	14,07	15,48	17,03
Manoeuvre (journalier)	9,63	10,30	11,55	12,71
Manoeuvre spécialisé	9,97	10,67	11,92	13,11

* Les taux de salaire pour les salariés de la Baie James sont de 5% supérieurs depuis le 12 mai 1980.
** Le taux de salaire horaire des charpentiers-menuisiers est de 13,40 $ depuis le 1er janvier 1982.
Source: Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, D. 3938-80 du 17 décembre 1980, D. 1289-82 du 31 mai 1982 et D. 1948-84 du 30 août 1984.

Annexe III

Liste des 100 plus gros employeurs en 1984 selon les heures enregistrées à l'OCQ

	Nom	Nombre maximum de salariés	Type	Principle place d'affaires
1.	BG Checo International Ltée	1 175	EL-PL	Montréal
2.	F.A. Tucker Canada Ltd	390	LD	Nord de Montréal
3.	Thiro Ltée	363	LT-LD	Mauricie
4.	Transelec	371	LT	Montréal
5.	Hervé Pomerleau Inc.	494	EG	Québec
6.	Entreprises de pipeline Universel Ltée	489	SD	Montréal
7.	Les constructions du St-laurent Ltée	396	EG	Québec
8.	Corporation de construction national Ltée	361	EG	Sud de Montréal
9.	La société de construction DCL Ltée	353	EG	Sud de Montréal
10.	Comstock International Ltd	578	EG	Mauricie
11.	Arno Électrique Ltée	272	EG-LD	Mauricie
12.	Les coffrages CCC Ltée	326	EG	Montréal
13.	Les Entreprises de travaux Common Ltée	178	EG	Nord de Montréal
14.	Hydro-Québec	263	EG	Montréal
15.	Black & McDonald Ltée	240	EL-RF	Montréal
16.	Opron Inc.	349	EG	Sud de Montraél
17.	Majestic Duranceau Legault Enr.	272	EG	Montréal
18.	Les coffrages Dominic Ltée	278	CM	Montréal
19.	Les entreprises PEB Ltée	156	EG	Québec
20.	Antagon Banister entreprises conjointes	273	EG	Montréal
21.	Coffrages industriels Ltée	229	EG	Montréal
22.	Marine Industrie Ltée div. Mil Mont	132	EG	Sud de Montréal
23.	Dominion Bridge — Sulzer Inc.	223	AS	Montréal
24.	Les Entrepreneurs G M Gest Inc.	208	EG	Montréal
25.	Entreprises Bon Conseil Ltée	185	EG	Québec
26.	Julien et Jacob Inc.	230	EG	Sept-Îles
27.	Charles Duranceau Ltée	195	EG	Montréal
28.	Ascenseurs Otis Cie Ltée	123	MA	Extérieur
29.	Laval Fortin Ltée	144	EG	Saguenay, Lac St-Jean
30.	Les Constructions Connolly & Twizell Inc.	242	MT	Montréal
31.	Cobéton Inc.	148	EG	Montréal
32.	Chagnon 1975 Ltée	126	EL	Montréal
33.	Adélard Laberge Ltée	155	MT-EL	Québec
34.	La Cie Électrique Britton Ltée	124	EL	Montréal
35.	La Cie de Pavage d'asphalte Beaver Ltée	134	EG	Montréal
36.	Ferneuf G & S Inc.	227	FE	Nord de Montréal
37.	Construction Québec Labrador Inc.	148	EG	Côte Nord
38.	Les entreprises de construction Québec Ltée	67	EG	Baie James
39.	Construction SLM Ltée	118	MT	Sud de Montréal
40.	Canfarge Ltée Div. Francon	120	XC	Montréal

AS	Acier de structure	CM	Charpentier-menuisier	FE	Ferrailleur	PL	Poseur de systèmes intérieurs
BM	Briqueteur-maçon	CV	Couvreur-tôlier	LD	Ligne de distribution	RF	Mécanicien en tuyauterie (réfrigération)
CA	Cimentier-applicateur	EG	Entrepreneur général	LT	Ligne de transmission	RT	Construction de route
CF	Calorifugeur	EL	Électricien	MA	Mécanicien d'ascenseur	SD	Soudeur
CH	Chaudronnier	FB	Ferblantier	MT	Mécanicien en tuyauterie	XC	Excavation

Source: OCQ, mai 1985.

Annexe III (suite)

Liste des 100 plus gros employeurs en 1984 selon les heures enregistrées à l'OCQ

	Nom	Nombre maximum de salariés	Type	Principle place d'affaires
41.	Corival Inc.	115	XC	Nord de Montréal
42.	Atlas Construction Inc.	250	EG	Montréal
43.	Désourdy Inc.	140	EG	Sud de Montréal
44.	Protection Incendie Viking Ltée	89	MT	Nord de Montréal
45.	Entretien Industriel Etchemin Inc.	209	MT	Québec
46.	J.R. Théberge 1980 Ltée	105	EG	Saguenay Lac St-Jean
47.	Camille Dionne Inc.	155	XC	Nord de Montréal
48.	Installations Mécaniques G & B Ltée	231	EG	Saguenay Lac St-Jean
49.	Armand Guay Inc.	104	EG	Québec
50.	Tri Bec Inc.	96	MT-EL	Québec
51.	Mécanique Kingston (1980) Inc.	181	AS-CH	Montréal
52.	Cie de construction Antagon Ltée	111	XC	Montréal
53.	Construction Arno Inc.	105	LT	Mauricie
54.	L.D. Pilon Inc.	119	MT-EL	Nord-Ouest Québécois
55.	Opron Soteder Inc.	138	EG-CM	Sud de Montréal
56.	Pamo Construction Inc.	112	EG	Nord-Ouest Québécois
57.	Ain & Zakuta Canada Inc.	83	EG	Montréal
58.	Louisbourg Construction Ltée	68	EG	Nord de Montréal
59.	Mécanique R H Ltée	68	RF	Nord de Montréal
60.	Lemay-Vican Inc.	89	EG-RT	Mauricie
61.	Marcel Lambert Inc.	86	EL-MT	Québec
62.	Les lignes Témis Ltée	153	LD	Québec
63.	Honeywell Ltd	60	MT-EL	Extérieur
64.	GLR Témis 84	124	EG	Québec
65.	Les excavations Castonguay & Frères Ltée	74	XC	Estrie
66.	Janin Construction (1983) Ltée	93	EG	Montréal
67.	Les Constructions Vanneau Ltée	30	EG	Mauricie
68.	Norgaz Inc.	114	MT	Mauricie
69.	Couverture Montréal Nord Ltée	69	CV	Montréal
70.	Mojan (1981) Ltée	85	AS	Montréal
71.	Construction N.R.C. Inc.	63	XC-EL	Montréal
72.	Kolostat Inc.	60	CV	Nord de Montréal
73.	Volcano Inc.	89	MT	Sud de Montréal
74.	Delphis Côté Ltée	79	CV-FB	Montréal
75.	Turcotte & Létourneau Inc.	73	MT-EL	Québec
76.	Sako Électrique 1976 Ltée	67	EL	Montréal
77.	Gastier Inc.	71	EL	Montréal
78.	A. Cooper et Fils Ltée	97	MT	Montréal
79.	JPM Lessard Inc.	66	FB	Montréal
80.	J.E. Verreault & Fils Ltée	78	EG	Québec
81.	Services d'acoustique Patch Ltée	81	CM-PL	Montréal
82.	Thomas O'Connell (1981) Inc.	59	MT	Montréal
83.	Électricité Standard Inc.	67	EL	Montréal
84.	Gagnon Électrique Ltée	87	EL	Côte Nord
85.	Structures Pelchat & Belzile Inc.	111	MC-SB	Québec

Annexe III (suite)

Liste des 100 plus gros employeurs en 1984 selon les heures enregistrées à l'OCQ

	Nom	Nombre maximum de salariés	Type	Principle place d'affaires
86.	Simard Beaudry	95	EG	Montréal
87.	U. Tomassini & frères Ltée	60	BM	Montréal
88.	Groupe Beaver Construction Ltée	80	EG	Montréal
89.	APV Hall Crepaco Inc.	55	MA-EL	Montréal
90.	Société de contrôle Johnson Ltée	58	EL-MT	Extérieur
91.	P & R Desjardins Construction Inc.	68	EG	Montréal
92.	Les Constructions J. Albert Tremblay Ltée	167	EG	Montréal
93.	FX Drolet Inc.	47	MA	Québec
94.	Les entreprises Sadar Inc.	61	CM	Montréal
95.	La Corporation de rénovation Raymor	64	PE	Montréal
96.	Couvreur Verdun Inc.	58	CV	Montréal
97.	Petrifond Fondation Cie Ltée	66	EG	Montréal
98.	Les Ingénieries Constec Inc.	118	XC	Sud de Montréal
99.	La Cie Meloche Inc.	73	XC	Montréal
100.	Patella Construction inc.	69	CM	Montréal

AS Acier de structure
BM Briqueteur-maçon
CA Cimentier-applicateur
CF Calorifugeur
CH Chaudronnier
CM Charpentier-menuisier
CV Couvreur-tôlier
EG Entrepreneur général
EL Électricien
FB Ferblantier
FE Ferrailleur
LD Ligne de distribution
LT Ligne de transmission
MA Mécanicien d'ascenseur
MT Mécanicien en tuyauterie
PL Poseur de systèmes intérieurs
RF Mécanicien en tuyauterie (réfrigération)
RT Construction de route
SD Soudeur
XC Excavation

Source: OCQ, mai 1985.

Annexe IV

Description des régions et sous-régions de domicile

Office de la construction du Québec			M.I.C.
Régions	**Sous-régions**	**Principales villes**	**Sous-régions correspondantes***
10. Est du Québec	10. Îles-de-la-Madeleine	Chandler, Gaspé, Murdochville	
	11. Gaspé		1.1. Gaspé
	12. Ste-Anne-des-Monts	Cap-chat, Ste-Anne-des-Monts	1.3. Ste-Anne-des-Monts
	13. Bonaventure	Bonaventure, New Richmond, Paspébiac	1.4. Bonaventure
	14. Bas St-Laurent	Amqui, Matane, Rimouski	1.7. Bas St-Laurent
20. Saguenay-Lac St-Jean	20. Roberval	Chibougamau, Dolbeau, Roberval	2.4. Roberval
	21. Chicoutimi	Alma, Chicoutimi, Jonquière	2.1. Chicoutimi
30. Québec	15. Rivière-du-Loup	Cabano, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles	3.1. Rivière-du-Loup
	30. Québec métrop.	C.U.Q., Lévis, St-Romuald	
	31. Charlevoix	Baie St-Paul, Clermont, La Malbaie	3.3. Québec
	32. Portneuf	Donnacona, St-Augustin St-Raymond	
	33. Sud du Québec	La Pocatière, Montmagny Ste-Marie	
	34. Chaudière	Beauceville, St-Georges, Thedford Mines	3.5. Chaudière
40. Mauricie - Centre du Québec	40. Bois-Francs	Drummondville, Plessisville, Victoriaville	4.1. Bois-Francs
	41. Mauricie	Cap-de-la-Madeleine, La Tuque, Trois-Rivières	4.3. Mauricie
50. Estrie	50. Cantons de l'Est	Asbestos, Magog, Sherbrooke	5. Cantons de l'Est
60. Montréal	65. Montréal métropolitain	C.U.M., Laval, Longueuil	6.6. Montréal métropolitain
64. Sud de Montréal	60. Granby	Cowansville, Farnham, Granby	6.1. Granby
	61. St-Jean	Iberville, St-Jean, St-Luc	6.2. St-Jean
	62. St-Hyacinthe	Beloeil, Mont St-Hilaire, St-Hyacinthe	6.4. St-Hyacinthe
	63. Richelieu	Contrecoeur, Sorel, Tracy	6.7. Richelieu
	64. Beauharnois	Beauharnois, Châteauguay, Valleyfield	6.3. Beauharnois
69. Nord de Montréal	67. Joliette	Joliette, L'Assomption, Repentigny	6.8. Joliette
	66. Terrebonne	Lachute, St-Eustache, Ste-Thérèse	6.9. Terrebonne
	70. Labelle	Maniwaki, Mont-Laurier	7.3. Labelle

* La concordance entre le découpage territorial de M.I.C. et celui de l'OCQ est presque parfaite. Cependant, on note que les villes de Chapais et Chibougamau appartiennent à la sous-région Roberval pour l'OCQ et à la sous-région Chicoutimi du M.I.C. De même, la région du Nouveau Québec du M.I.C. est séparée entre les sous-régions Baie James et Mingan de l'OCQ

Annexe IV (suite)

Description des régions et sous-régions de domicile

Office de la construction du Québec			M.I.C.
Régions	**Sous-régions**	**Principales villes**	**Sous-régions correspondantes***
70. Outaouais	71. Hull	C.R.O., Pontiac, Thurso	7.1. Hull
80. Nord-Ouest québécois	80. Rouyn-Noranda	Rouyn, Témiscamingue, Val-d'Or	8.1. Rouyn-Noranda
	81. Abitibi	Amos, LaSarre, Senneterre	8.3. Abitibi
84. Baie James	84. Baie James	Municipalité de la Baie James	10. Nouveau Québec
90. Côte Nord	93. Saguenay	Baie Comeau, Hauterive, Tadoussac	9.1. Saguenay
	91. Mingan	Port-Cartier, Shefferville, Sept-Îles	9.3. Mingan

* La concordance entre le découpage territorial de M.I.C. et celui de l'OCQ est presque parfaite. Cependant, on note que les villes de Chapais et Chibougamau appartiennent à la sous-région Roberval pour l'OCQ et à la sous-région Chicoutimi du M.I.C. De même, la région du Nouveau Québec du M.I.C. est séparée entre les sous-régions Baie James et Mingan de l'OCQ